

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 20 novembre 2008

QUESTIONS ORALES

P.3

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES

1 - Personnel communal – Transformation de postes –
Recrutement d'agents requérant des compétences particu-
lières - Mesures diverses. P.14

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX

2 - Quartier du Point du Jour - Régularisation foncière -
Avenue de la Grande Illusion - Rue de la Voie Lactée -
Autorisation donnée au Maire pour signer les actes afférents.
P.14

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES.

3 - Acquisition de fournitures de bureau, de consommables
informatiques et de fournitures scolaires - Marché passé par
voie d'appel d'offres ouvert – Autorisation. P.16

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES

4 - Application de la convention avec la Caisse d'Allocations
Familiales - Calcul du quotient familial applicable aux pres-
tations relevant de la carte familiale - Harmonisation des
périodes de références et des périodes de validité –
Approbation. P.16

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET
COMMISSION DES FINANCES

5 - Fourniture de peinture et produits connexes – Fourniture
de matériels et matériaux de plomberie – Marchés attribués
par voie d'appel d'offres ouvert – Autorisation. P.19

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES

6 - ZAC Seguin - Rives de Seine –Lot B2B – Construction de
65 logements par l'OPDH92 – Garantie des emprunts –
Droits de réservation – Autorisation donnée au Maire pour
signer les actes afférents. P.20

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET
COMMISSION DES FINANCES

7 - Réaménagement des locaux des services de la police
municipale – Autorisation donnée au Maire pour solliciter
des subventions. P.22

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET
COMMISSION DES FINANCES

8 - Participation financière au Fonds de Solidarité pour le
Logement des Hauts-de-Seine pour l'année 2008 –
Autorisation donnée au Maire pour signer la convention de
financement correspondante. P.23

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX

9 - Plan Local d'Urbanisme de Boulogne-Billancourt –
Révision simplifiée n° 2 – Autorisation de lancement des
procédures. P.25

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES

10 - Musée des Années 30 – Conventions de partenariat -
Donations – Autorisations et approbations. P.26

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES

11 - ZAC Seguin - Rives de Seine – Equilibre social de
l'Habitat – Attribution d'une subvention à l'AFTAM pour l'ac-
quisition d'une résidence sociale comprenant 96 logements
sur l'îlot A3Aa de la ZAC – Autorisation. P.28

12 - Commission d'attribution des logements de la Ville –
Participation des associations. P.30

COMMISSION DES FINANCES

13 - Aide de la région Ile-de-France aux projets d'accompa-
gnement du Contrat Urbain de Cohésion Sociale –
Convention Régionale de Renouvellement Urbain –
Autorisation donnée au Maire pour signer la convention et
les documents nécessaires à sa mise en œuvre. P.31

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES

14 - Convention d'animation sociale des quartiers avec le
Conseil régional – Approbation de l'action programmée.
P.32

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL :
11 DÉCEMBRE, 29 JANVIER, 5 MARS, À 19 HEURES.

L'an deux mille huit, à dix neuf heures dix, les membres composant le Conseil Municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis à la Mairie, au nombre de cinquante sous la présidence de Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Député-Maire, pour la séance pour laquelle ils ont été convoqués par le Député-Maire, individuellement et par écrit, le 13 novembre 2008.

Le Député-Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ETAIENT PRESENTS : 50

M. Pierre-Christophe BAGUET, Député-Maire ; M. Thierry SOLERE, Premier Maire-Adjoint, Mme BELLIARD, M. RICARD, Mme DUBOST, M. BAROLI, Mmes MISSOFFE, BRUNEAU, MM. LOUAP, MOUGIN, GARDILLOU, Mme GODIN, MM. COQUEBERT de NEUVILLE, AMAR, SEBBAG, Mmes FATHALLAH, MONTIES, M. FOURNIER, Mme DE ROSE, Maires-Adjoints, M. GALLANT, Mmes de BEAUVAL, BILLARD, ROUGNON, M. MORAND, Mme LORBER, M. PAPILLON, Mmes KAMATARI, DE VILLEPIN, M. GRAFFIN, Melle LAVARDE, MM. BENHAROUN, BARBOT, Melle SICARD, M. DENIZIOT, Mme BA, M. LABRUNYE, Mme BONDOUX, M. FOURCADE, Melle CARDETAS, MM. COHEN, VINCENT, Mme BAUCHE, M. ASKINAZI, Mmes KLEIN, LAUREAU, VOUETTE, M. FUSINA, Mme SHAN, M. TISSEYRE, Mme EVEN.

EXCUSES REPRESENTES : 5

Mme BOUEE qui a donné procuration à M. SEBBAG
M. BACCHETTA qui a donné procuration à M. MORAND

Mme VETILLART qui a donné procuration à Mme GODIN

Mme PINEAU qui a donné procuration à Mme BAUCHE
M. TELLINI qui a donné procuration à Melle CARDETAS

A vingt heures vingt, M. COHEN a donné procuration à Mme KLEIN (avant l'examen du point n°2) ; A vingt et une heures, Mme BRUNEAU a donné procuration à M. BAROLI (avant l'examen du point n°8).

De dix neuf heures quarante cinq (avant le vote du point n° 1) à vingt et une heures cinquante cinq (avant le vote du point n° 18), Monsieur AMAR a donné procuration à M. BAGUET ; De dix neuf heures quarante cinq (avant le vote du point n° 1) à vingt et une heures cinquante cinq (avant le vote du point n° 18), Monsieur BENHAROUN a donné procuration à Melle LAVARDE.

Monsieur Raphaël LABRUNYE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

M. Baguet :

Mes chers collègues, je vous propose de prendre place.

Je remercie particulièrement les 5 coureurs du Conseil municipal qui ont participé au semi-marathon et qui, après cette épreuve difficile des 20 kilomètres, sont allés au bout de cette équipe collective et sont tous là ce soir.

M. Fusina :

Monsieur le Maire, notre collègue M. Tellini n'est pas là ce soir, non parce qu'il n'a pas récupéré du semi-marathon, mais parce qu'il a subi une petite intervention chirurgicale. Je crois qu'au nom du Conseil municipal, même si c'est mon ennemi éternel dans le semi-marathon, on peut lui souhaiter un prompt rétablissement.

M. Baguet :

Absolument ! il y a entre vous deux un petit litige pour 5 secondes, - 5 secondes, c'est peu en 20kms - ! J'espère que la ville aura la délicatesse de vous classer ex-aequo.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.

M. Tisseyre :

Monsieur le Maire, pourriez-vous nous apporter des précisions sur l'affaire relatée dans la décision page 10, n° 2008-236 ?

M. Baguet :

Elle concerne personnel municipal qui a été agressé en 2007, des agents travaillant dans le cadre du secteur social : "Ont été victimes, dans l'exercice de leur fonction, de violences volontaires de la part d'une femme sans domicile fixe."

Les décisions prises sont validées.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2008.

Le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2008 est adopté.

QUESTION ORALE DE M. PIERRE DENIZIOT.

Le magazine Impact Médecine a récemment attribué le prix Initiatives Santé à la Ville.

Pouvez-vous nous éclairer sur l'attribution de ce Prix ?

REPONSE DE M. FREDERIC MORAND A LA QUESTION DE M. PIERRE DENIZIOT.

Chers collègues, effectivement on a eu le plaisir de recevoir le prix Initiatives Santé par le magazine Impact Médecine. Ce prix, en réalité, est décerné à partir d'un classement sur 36 villes de plus de 100 000 habitants. Il vient d'être décerné.

Cette année, la ville de Grenoble a reçu le Grand Prix de la Ville Santé pour les soins apportés aux Grenoblois. La ville de Rennes, le prix Santé pour les personnes âgées. Et nous, le prix Initiatives Santé. Pour répondre au docteur Cohen, effectivement ce prix souligne le dynamisme de la politique santé de la ville depuis déjà quelques années.

En l'occurrence, l'Impact Médecine a relevé plusieurs initiatives marquantes : les actions de dépistage individuel et de prévention collective réalisées par les infirmières scolaires ; les actions à destination des jeunes proposées par l'Espace Santé Jeunes, notamment pour les conduites à risques, les addictions ; les actions de prévention en direction des seniors dans le cadre du CLIC, le centre local de coordination gérontologique.

Et on a eu à l'hôpital Ambroise Paré un certain nombre d'activités : l'ouverture d'un hôpital de jour médico-chirurgical pour les patients ambulatoires qui viennent pour des bilans de santé ou pour une intervention chirurgicale en externe. Ils arrivent le matin, ils repartent le soir, c'est pratique. Un Espace de Rencontre Information a été inauguré par le député-maire très récemment. Enfin, un deuxième scanner ouvert virtuellement, puisqu'il y a encore des petits problèmes de personnel qui devraient se résoudre rapidement et permettre enfin aux Boulonnais d'accéder à un scanner à Ambroise Paré, même lorsqu'ils ne sont pas hospitalisés. Actuellement, le scanner tournant à plein pour le personnel, les gens hospitalisés, malheureusement les gens en ambulatoire sont souvent obligés d'aller dans d'autres communes. Là, on aura la possibilité d'aller passer son scanner à Ambroise Paré plus facilement.

Toutes ces actions touchent les différentes populations de la ville.

Ce prix nous conforte dans notre volonté de poursuivre et de renforcer notre action dans le secteur de la prévention santé.

Bien entendu, il y a encore d'autres projets en cours, notamment le fameux projet de la maternité qui, pour l'instant, n'existe toujours pas, qui avait été annoncé pour 2009, mais c'est un projet difficile et le député-maire poursuit son action dans ce domaine et il a demain un nouveau rendez-vous avec l'AP-HP à ce sujet.

Le planning familial, qui avait été annulé et que l'on va

essayer de faire redémarrer, car il est important pour une ville de plus de 100 000 habitants d'avoir un planning familial.

Et d'autres projets lourds comme l'hôpital de jour psychiatrique et les secteurs d'accueil pour les infirmes moteurs cérébraux et les patients porteurs d'Alzheimer.

Enfin, je vous rappelle que Boulogne-Billancourt assure depuis 2002 la vice-présidence du réseau français des villes santé de l'Organisation Mondiale de la Santé.

Donc, beaucoup d'activités santé sur cette ville. Et, pour parodier les carnets scolaires, je dirai : félicitations à Boulogne et doit poursuivre ses efforts.

Je vous remercie.

QUESTION ORALE DE M. ERIC VINCENT.

Il n'est pas de semaine où vous ne mettez en cause la gestion financière de vos deux prédécesseurs dans des termes souvent diffamatoires. Ces attaques ont eu pour premier effet de susciter l'inquiétude chez les partenaires financiers de la ville et de provoquer une révision à la baisse de la note financière à long terme de la ville, donnée depuis plus de 10 ans par l'agence Standard & Poor's.

Il faudra expliquer aux Boulonnais la réalité de la situation financière, et je ne pense pas que la façon dont vous vous y êtes employé jusqu'à présent ait convaincu grand monde dans la population.

Dès à présent, avant que le débat nécessaire s'engage de façon loyale et approfondie, je souhaite vous poser à ce sujet 4 questions :

1. Pourquoi n'avez-vous pas rendu publics la note du Trésor Public sur la situation financière de la ville remise à votre prise de fonction, ainsi que le rapport du Cabinet Ernst et Young que vous avez commandé sur le budget 2008 ?

2. Le compte administratif 2007 voté en juin dernier, a fait apparaître une marge de manoeuvre disponible de 6 millions d'euros. Qu'avez-vous fait de cet excédent ?

3. La ville adresse régulièrement des refacturations à la communauté d'agglomération Val de Seine. Où en sont à ce jour ces refacturations par rapport à ce qu'elles étaient l'an dernier à la même date ?

4. Comment allez-vous couvrir le déficit de trésorerie qui va résulter de l'abandon des programmes de l'île Seguin que vous avez décidé à votre arrivée ?

M. Baguet :

Je vous laisse la responsabilité de vos commentaires personnels, qui ne figuraient pas dans le texte de la question. L'esprit est là. Mme Dubost va vous répondre.

REPONSE DE Mme DUBOST A LA QUESTION ORALE DE M. ERIC VINCENT.

Je souhaiterais tout d'abord rappeler qu'une question orale porte par définition sur une seule question et non sur quatre, comme vous venez de les exprimer. C'est important pour la bonne tenue de nos débats.

Quant à la qualification de termes diffamatoires, c'est votre appréciation d'une vérité chiffrée qui, semble-t-il, vous ennuie. Allez-vous d'ailleurs qualifier de diffamatoire le communiqué de l'agence Standard & Poor's, qui abaisse la note de la Ville principalement au titre de votre gestion ?

Concernant la communication des documents que vous demandez, une synthèse de l'audit d'Ernst & Young a été publiée dans le dernier BBI. Pour le reste, ces documents sont utilisés par l'équipe municipale avec un caractère préparatoire à une ou plusieurs décisions, qui, selon les termes de la loi du 17 juillet 1978, ne les rend pas communicables dans l'immédiat. Le rapport sera communiqué en temps et en heure.

Pour le compte administratif 2007, je suis étonnée que vous citiez à nouveau un chiffre de 6 M€ qui est ne correspond à rien. Comme l'atteste la balance comptable du compte de gestion, certifiée par notre trésorier, l'excédent s'élève à 3 M€. C'est le seul chiffre à retenir.

Ce que nous avons fait de cet excédent ? Je l'ai déjà dit : nous avons d'abord ajouté 2 M€ en DM1 pour payer les fonctionnaires municipaux jusqu'à la fin de l'année, et cela ne sera vraisemblablement pas suffisant. Nous avons aussi complété d'autres crédits insuffisamment dotés dès le budget primitif, par exemple 305K€ pour les bâtiments communaux et les marchés d'approvisionnement, 293 K€ pour l'entretien des cimetières, 100K€ pour les affranchissements dus aux élections municipales et cantonales, 100K€ pour les denrées alimentaires, 90K€ pour le chèque famille nombreuse, etc. Au total, les régularisations nécessaires pour le fonctionnement se sont élevées, dès la DM1, à 3 M€, ce qui est déjà bien supérieur à l'excédent du compte 2007. Sans parler des investissements sous-estimés.

Concernant les refacturations croisées Ville-CAVDS, elles sont en cours de préparation pour la fin de l'exercice budgétaire, comme chaque année. A ce propos, nous avons dû procéder à des régularisations nombreuses, notamment d'agents payés par la ville, travaillant en réalité pour la CAVDS. Grâce à ce travail, nous obtiendrons un rééquilibrage en faveur de la Ville.

Et enfin, concernant l'Ile Seguin, je vous répondrai qu'il n'y a aucun abandon, mais une redéfinition du programme. Le montant final et global de l'opération reste inchangé. Vous pourrez le constater lors de la prochaine présentation du CRÂCL 2007. S'il y a des décalages ponctuels de trésorerie, ce qui est fréquent dans ce type d'opération pour ceux qui en ont la connaissance, ils seront couverts, comme jusqu'à présent, dans le cadre de la convention passée entre la SAEM et la ville. Je vous rappelle qu'il n'y a aucun contentieux ni débat avec qui que ce soit à ce jour.

M. Baguet :

Je précise que le CRACL - le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale - , définit précisément les rapports financiers entre la ville et le délégataire de l'aménagement des terrains Renault, la SAEM. C'est un document qui chaque année porte sur le bilan des années précédentes et se projette dans l'exercice suivant. Nous le présenteront au Conseil d'administration de la SAEM de début décembre et il sera présenté au Conseil municipal, comme c'est la règle, le 11 décembre.

QUESTION ORALE DE M. JEAN-MICHEL TISSEYRE.

Nous souhaitons attirer votre attention sur les préoccupations actuelles des résidents de l'hôtel du Dôme, 53 rue du Dôme à Boulogne-Billancourt. Ces derniers ont reçu une lettre, datée du 13/11/2008 et adressée de l'hôtel lui-même, les enjoignant à quitter les lieux le 15 décembre prochain pour raison de travaux. Cette information a eu l'effet d'un coup de massue sur la population de cet hôtel meublé. Nous tenons, au passage, à dénoncer les piteuses conditions d'hébergement pratiquées par cet établissement en matière de politique tarifaire, de sécurité, de salubrité et d'hygiène. Par exemple, des douches limitées à deux par semaine, facturées trois euros par personne, des cafards proliférant dans toutes les chambres, une toilette vétuste à chaque étage, pas d'électricité dans la cage d'escalier desservant les six étages, et l'immeuble ne comprend pas d'ascenseur.

Désemparés, les habitants, s'imaginant d'ores et déjà de manière forcée à la rue en plein mois de décembre, se sont donc tournés vers les associations oeuvrant pour le logement. Alerté dès le 15 novembre, notre groupe a pris contact avec certains des occupants. Il semble que la lettre paraphée pour ordre a été signée par un cadre de la direction du groupe Accord.

Ces faits posent un certain nombre de questions :

- Les travaux dont il est fait référence dans la lettre sont-ils connus des services de la Mairie ? Si oui, depuis combien de temps ?
- Qui est le marchand de sommeil propriétaire des lieux ?
- Le délai imposé aux habitants pour rendre leur clé

(c'est-à-dire, en réalité, trouver à se reloger) est-il légal ?

- Comment les services de la Mairie comptent-ils s'impliquer, le cas échéant, afin de trouver une solution de relogement pour ces personnes ?

Nous rappelons que la population est très disparate. Elle concerne des jeunes actifs, en situation précaire ou non, des retraités, des personnes célibataires ou en couple, enfin certains résidents sont dans les murs depuis plus d'une dizaine d'années.

REPONSE DE M. CLAUDE GALLANT A LA QUESTION ORALE DE M. JEAN-MICHEL TISSEYRE.

Mon cher collègue,

L'hôtel du Dôme situé 53, rue du Dôme actuellement classé en ERP de 4ème catégorie, a pour propriétaire des murs l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris. L'immeuble, composé d'un bâtiment principal R+6 niveaux, comporte dans sa configuration actuelle 67 chambres.

La dernière commission communale de sécurité est passée dans l'établissement en octobre 2006. Celle-ci a émis un avis favorable à la poursuite de l'activité avec quelques prescriptions.

Cet hôtel avait été en janvier 2008 recensé par le Pact Arim des Hauts-de-Seine dans son étude pré-opérationnelle d'amélioration de l'habitat, parmi les hôtels devant faire l'objet d'une réhabilitation en raison notamment de la présence de désordres dans les parties communes.

Le 21 août 2008, une demande de permis de construire a été déposée en Mairie. Elle est actuellement en cours d'instruction. Les travaux projetés concernent la réhabilitation de l'hôtel avec un réaménagement intérieur, une mise en conformité de la sécurité incendie et une accessibilité aux personnes à mobilité réduite et doivent conduire également à un reclassement de l'hôtel en ERP de 5ème catégorie. Après travaux, l'hôtel devrait comporter 43 chambres.

Un rapport d'enquête a, par ailleurs, été réalisé en octobre 2006 par le Service Hygiène et Salubrité concernant une chambre meublée située au 2^{ème} étage de l'hôtel et fait état de nombreux désordres (détérioration de la porte d'entrée et des fenêtres notamment). Une mise en demeure a été aussitôt adressée au gérant de l'hôtel afin de supprimer les causes d'insalubrité constatées. L'action actuelle de la Ville vise donc, comme c'est le cas systématiquement lorsque nous sommes confrontés à des logements en mauvais état d'habitabilité, à contraindre le bailleur à remplir ses obligations légales vis-à-vis de ses locataires.

Le projet prévoit une restructuration complète du bâtiment. Ainsi, toutes les cloisons actuelles doivent être abat-

tues et la façade arrière partiellement démolie pour installer un escalier de secours. Le dossier de permis de construire est à ce jour incomplet. Dès lors qu'il aura été complété, la Ville aura cinq mois pour délivrer l'autorisation.

Le 13 novembre dernier, des résidents ont informé la ville dès la réception par l'exploitant de l'hôtel d'un congé aux locataires en place à compter du 15 décembre prochain. A la lumière des délais nécessaires à la délivrance de l'autorisation d'urbanisme que je viens de vous rappeler, l'éviction de tous les locataires, par ailleurs soumis à des pressions intolérables (coupures de courant et d'eau notamment) ne peut être actuellement uniquement justifiée par une démolition partielle et des restructurations intérieures. Le motif réel est la libération du bâtiment pour le transformer en hôtel de tourisme **.

Pour mettre en oeuvre ce projet, il me semble utile de rappeler que le propriétaire est dans l'obligation de respecter un certain nombre de règles.

En l'état actuel des éléments portés à ma connaissance, les occupants d'hôtel meublé, qui y ont leur résidence principale, bénéficieraient ainsi de droit d'un bail d'une durée d'un an. Le bailleur qui ne souhaiterait pas renouveler le contrat devrait informer le locataire en respectant un préavis de trois mois et motiver son refus de renouvellement du bail, soit par sa décision de reprendre ou de vendre le logement, soit par un motif légitime et sérieux.

Pour les occupants titulaires d'un bail verbal, parfois depuis plusieurs années, l'exploitant d'un hôtel meublé se devrait, s'il ne relogerait pas ses locataires, de rechercher la date d'entrée dans les lieux de chacun d'entre eux, ainsi que l'échéance annuelle de leur contrat pour pouvoir alors seulement et trois mois avant celle-ci leur délivrer un congé.

Les conditions de congés doivent donc impérativement être respectées par l'exploitant de l'hôtel. Par ailleurs, pendant la période hivernale, les locataires, hormis les squatters et les personnes ayant refusé une offre de relogement, ne peuvent être expulsés.

En tout état de cause, cet hôtel meublé présentant des désordres, est occupé par des ménages dont certains peuvent connaître des difficultés pérennes ou temporaires. Les services ont à ce jour reçu quinze ménages comme demandeurs de logements sociaux. J'en ai reçu personnellement un certain nombre la semaine dernière, ainsi que ce soir même une délégation importante de locataires auxquels j'ai apporté toutes les informations concernant leur situation.

Ces ménages sont en majorité composés de 1 à 2 personnes. Seul un ménage est composé de trois personnes. Quatre personnes correspondent aux critères d'entrée en

résidence pour personnes âgées et trois personnes perçoivent l'Allocation Adulte Handicapé (AAH).

Tel est, mon cher collègue, le point sur la situation de cet hôtel meublé.

Un courrier à la signature de Monsieur le Maire a été adressé au gérant de l'hôtel faisant état du caractère prématuré des congés au regard de la délivrance du permis et d'une demande de report à la fin de la période hivernale. Le Maire a demandé à rencontrer très rapidement les initiateurs de ce projet de rénovation hôtelière pour en connaître les aspects techniques mais surtout développer avec eux l'appréhension humaine de cette opération.

J'ai souhaité que l'Association Départementale pour l'Information sur le Logement des Hauts-de-Seine (ADIL), composée de juristes spécialisés en matière d'habitat et disposant d'une antenne locale à Boulogne-Billancourt, puisse recevoir les locataires qui le souhaitent pour les renseigner en fonction de leur contrat particulier. J'ai par ailleurs demandé que le Service Hygiène et Salubrité inspecte ces locaux. Je suis personnellement en rapport également avec les avocats de certains des locataires.

Il ne me semble pas inutile de prendre langue également avec le propriétaire des murs, l'APHP, qui peut être conduit à valoriser légitimement son parc immobilier, mais qui ne doit pas prendre en compte les seuls aspects économiques du projet. Le Maire rencontre le DG dès demain matin.

M. Baguet :

Merci M. Gallant pour cette longue réponse. Vous connaissez, M. Tisseyre, notre détermination à poursuivre les marchands de sommeil. Nous avons réussi à traduire l'un d'entre eux cet été devant les tribunaux, et nous poursuivons notre action tant qu'il le faudra parce qu'il nous faut respecter un minimum la dignité de la personne humaine. Nous ne pouvons pas accepter l'envoi de telles lettres à un mois à peine de l'hiver.

Il se trouve que je rencontre demain le directeur général de l'AP-HP. Je vais ajouter le dossier de la rue du Dôme à celui de la maternité.

QUESTION ORALE DE MME ISAURE DE BEAUVAL.

Lundi 24 novembre prochain, le Conseil de Paris doit délibérer sur le projet d'extension du stade Jean Bouin ainsi que sur le nouveau projet de la piscine Molitor. Comme riveraine, je suis régulièrement interrogée sur ces questions.

Aussi, Monsieur le Député-Maire, pouvez-vous faire le point sur ces deux dossiers qui, avec le projet d'extension de Roland Garros et les violences au Parc des Princes,

concernent directement la vie quotidienne des Boulonnais ?

M. Baguet :

Je vous rappelle que notre Conseil municipal a proposé à l'unanimité que Mme de Rose nous représente dans le collectif contre la démolition du stade Jean Bouin. Je lui propose donc de répondre à votre question.

REPONSE DE MME MARIE-FRANCE DE ROSE A LA QUESTION ORALE DE MME ISAURE DE BEAUVAL.

Je vous remercie chère collègue de cette question qui va me permettre de faire un point général sur des questions pour lesquelles le Député-Maire est personnellement investi depuis de nombreuses années.

Sur l'extension du stade Jean Bouin, ce projet qui reste injustifiable doit revenir au Conseil de Paris lundi 24 novembre pour l'annulation de la concession du stade accordée au club omnisports centenaire, le Paris Jean Bouin. Cette concession a pourtant été renouvelée il y a seulement 4 ans et pour 20 ans.

Je vous rappelle que ce projet est entièrement financé sur fonds publics et son budget est passé de 111 M€ avant les élections municipales à près de 150 M€ pour le moment. Tout ceci pour 13 matchs de rugby par an. Des solutions alternatives existent pourtant avec le stade du Parc des Princes et le stade Charléty.

Le gestionnaire du Parc des Princes, Colony Capital, a d'ailleurs publiquement annoncé son accord pour accueillir l'équipe de rugby professionnel. Pour autant, la ville et les associations de défense de l'environnement et du cadre de vie ne restent pas inactives.

Ainsi, une première procédure a été engagée par l'Association de sauvegarde de Boulogne-Billancourt Paris Parc des Princes pour demander l'annulation, au motif de l'intérêt général, de la première délibération du Conseil de Paris sur ce projet, qui s'est tenue le 13 avril 2007. L'audience va prochainement être appelée.

Un collectif pour la défense du stade Jean Bouin, dont notre député-maire est membre fondateur, a été créé en juillet 2007. La ville de Boulogne-Billancourt, qui avait fini par rejoindre cette initiative en 2007, lui apporte un soutien sans faille. Dès notre Conseil municipal du 17 avril dernier, vous m'avez ainsi désignée pour y représenter la ville.

Hier soir, au cours de l'Assemblée générale et de la réunion publique du collectif, à laquelle nous avons vivement regretté l'absence de Mme Pineau et des élus du groupe Unis pour Boulogne-Billancourt, nous avons décidé d'attaquer la délibération du prochain Conseil de Paris sur l'annulation de la concession si, par malheur, celle-ci était adoptée.

Enfin, à l'initiative de Claude Goasguen, député-maire du seizième arrondissement, le député-maire et une dizaine de parlementaires parisiens vont saisir la Commission Nationale du débat Public. La loi permet en effet de recourir à cette procédure lorsque les coûts d'investissement d'un équipement dépassent les 150 M€.

Sur l'extension de Roland Garros, le Conseil de Paris a voté le 29 septembre dernier une délibération autorisant la Fédération Française de Tennis à lancer un concours d'architectes. Le projet prévoit ainsi la construction d'un ensemble de 15 000 places au stade Hébert, qui accueille actuellement 4 000 scolaires de Boulogne-Billancourt et Paris.

Cette décision est aussi surprenante que déraisonnable. Surprenante dans sa précipitation, car les instances de la Fédération Française de Tennis, porteuses du projet, vont se renouveler en février prochain : il faut espérer que le prochain président n'aura pas la même vision du sport que son prédécesseur. Déraisonnable sur le principe, car cette utilisation du stade Hébert aboutira, comme pour le projet d'extension du stade Jean Bouin, à la suppression d'un nouvel équipement destiné au sport scolaire.

Sur la piscine Molitor, si nous pouvons nous féliciter de voir enfin ce dossier présenté au Conseil de Paris du 24 novembre, nous ne pouvons que regretter et le fond et la forme.

La Commission spéciale, composée d'élus uniquement parisiens, a en effet retenu, le 24 octobre dernier, le projet défendu par Colony Capital. Ce projet prévoit la construction d'un bassin d'hiver et d'un bassin d'été, dont les tarifs nous semblent particulièrement prohibitifs (60 € par personne à la journée et 20 € par personne pour 2 heures), un hôtel 4 étoiles, des restaurants et des commerces, pour un investissement actuellement estimé à 64,8 M€.

Pour autant, nous sommes sceptiques sur la méthode employée. La Ville de Paris a fait le choix de recourir à un BEA (Bail Emphytéotique Administratif), ce qui lui permet de ne pas participer au financement et de percevoir une redevance en concédant le domaine public. Si cette procédure revêt un caractère financier intéressant pour la ville, elle ne permet pas à la collectivité, comme c'est le cas avec une Délégation de Service Public, de pouvoir imposer des sujétions comme, par exemple, des horaires ou des tarifs d'utilisation.

Cette procédure diffère ainsi des projets précédents, sur lesquels une longue concertation a eu lieu pendant 2 ans avec les associations de la ville. En l'état, nous n'avons pas de garantie de bénéficier des lignes d'eau pour les besoins scolaires des associations et des riverains. Dans ces conditions, le Député-Maire a fait part de ses réserves au Maire de Paris sur l'avancement d'un projet qui n'apporte aucune garantie d'un usage de proximité.

Sur les problèmes de violence dans les stades, le Député-Maire a interpellé le Secrétaire d'Etat aux Sports, Bernard Laporte, mercredi 8 octobre dernier à l'Assemblée nationale.

Auteur de l'amendement relatif à l'interdiction administrative de stade, le Député-Maire a en effet regretté une application trop modérée de cette mesure, tant sur la forme que sur le fond. La Mairie de Paris et le Président du PSG ont recensé pour ce seul club 1 000 supporters violents : pourquoi seulement 411 personnes ont-elles été interdites de stade sur toute la France ?

Sur le même registre, les caméras de vidéosurveillance autour du Parc des Princes sont financées par la ville de Paris et, sur injonction de la Préfecture de Police, par la ville de Boulogne-Billancourt et le Conseil général des Hauts-de-Seine sans que le PSG ni la Ligue de Football Professionnel (LFP) n'aient daigné participer. Il est scandaleux que les riverains subissent une double peine : comme contribuables, en payant les caméras, et comme victimes en subissant les nuisances ! Bernard Laporte s'est engagé à rencontrer Frédéric Thiriez, Président de la LFP, "afin de lui dire que les choses ne peuvent continuer de la sorte", selon ses propres mots. Il a également évoqué des "mesures coercitives" pour que le "financement des caméras de surveillance relève du PSG ou de la LFP".

QUESTION ORALE DE MME MARIE-HELENE VOUETTE.

Ma question porte sur la gestion d'un bien public, l'eau, et je vais me faire le relais d'élus d'Ile de France en reprenant une partie d'un appel commun.

Sur le territoire de la petite couronne parisienne, la production et la distribution de l'eau sont organisées par un syndicat intercommunal, la SEDIF, qui regroupe 142 villes adhérentes, dont Boulogne-Billancourt. Depuis 1923, le service est concédé à la Compagnie Générale des Eaux (CGE), aujourd'hui Véolia.

Alors que le contrat actuel arrivera à échéance le 31 décembre 2010, le comité syndical du SEDIF est convoqué le 11 décembre 2008 pour se prononcer sur le mode de gestion futur du syndicat.

Montant de la facture, tarification sociale, protection de la ressource, bon entretien des réseaux, qualité de l'eau, maîtrise des savoirs et de la recherche..., autant d'enjeux qui seront influencés par le mode de gestion de l'eau que nous choisirons et qui doivent être traités en toute transparence. Or, le système de gestion actuel ne permet pas suffisamment de lisibilité des coûts de gestion du délégataire. Plusieurs enquêtes, y compris celle réalisée pour le SEDIF lui-même, laissent planer un doute sur une « surfacturation » par Véolia, et apportent des arguments précis sur des économies potentielles tangibles sur les factu-

res d'eau des Franciliens.

De nombreux organismes publics (Cour des Comptes, Chambre Régionale des Comptes...) ont conclu qu'une délégation à une société privée amène de surcoût sensible par rapport à une régie publique.

C'est pourquoi nous n'acceptons pas la proposition du SEDIF de reconduire le mode de gestion actuel. Et nous nous prononçons pour une gestion publique de l'eau.

Une chose est sûre : il faut absolument que le choix fait le soit sur la base d'une compréhension des enjeux et débattu avec nos concitoyens et avec les associations.

Un grand nombre de conseils municipaux se sont engagés lors des dernières élections municipales à soumettre au débat démocratique ces enjeux et les différentes hypothèses qui s'offrent aux franciliens pour la gestion de leur eau. Nos concitoyens doivent pouvoir avoir confiance. Il faut donc miser sur la citoyenneté et sur la démocratie, afin que les élus en charge de ce service public puissent fonder un jugement éclairé sur cet enjeu majeur.

L'eau a besoin d'une gestion publique et démocratique. Il nous paraît indispensable que les conseils municipaux des villes adhérentes puissent débattre et délibérer en toute connaissance de cause avant que les délégués du SEDIF ne se réunissent et ne soient amenés à se prononcer sur l'avenir de la gestion de l'eau en Ile de France.

La rapide discussion en cercle très restreint qui a eu lieu lundi dernier au sein du comité consultatif des services publics locaux ne peut tenir lieu de débat, d'autant plus que les documents nécessaires à l'analyse réelle de la question n'étaient pas transmis aux participants. Pour exemple, la demi-douzaine n'avait même pas de comparatif des coûts de l'eau potable sur la région et par mode de gestion. C'est pourquoi nous vous demandons, Monsieur le Maire, comment vous comptez organiser le débat au sein de la communauté d'agglomération et de notre ville sur le sujet.

REPONSE DE M. GARDILLOU A LA QUESTION ORALE DE MME MARIE-HELENE VOUETTE.

Ma chère collègue, vous m'interrogez sur les modalités de gestion de l'eau et plus particulièrement sur l'échéance prochaine de l'actuel contrat de régie intéressée conclu entre le Syndicat des Eaux d'Île-de-France, le SEDIF et VEOLIA. Vous souhaitez qu'à cette occasion un large débat soit organisé.

La compétence relative à l'eau est transférée depuis le 1^{er} janvier 2006 à la Communauté d'Agglomération Val de Seine. Elle est exercée par le SEDIF qui regroupe 142 communes d'Île-de-France, soit plus de 4 millions d'habitants, ce qui fait le plus important des établissements chargés du

service public de l'eau en France.

Comme vous l'indiquez, l'actuel contrat de régie intéressée entré en vigueur le 3 avril 62 arrivera et à échéance fin 2010 et le Comité Syndical, lors de sa prochaine réunion fixée le 11 décembre prochain, devrait se prononcer sur les conditions futures de gestion du service public de l'eau.

La Communauté d'Agglomération dispose de représentants au SEDIF, le député-maire y représente la ville en qualité de titulaire, et moi-même comme suppléant. Deux élus de Sèvres y sont désignés dans des conditions similaires.

La représentativité et la diversité politique des élus qui siègent au SEDIF ne peuvent être contestées. Aussi, lorsqu'elle sera soumise au Comité syndical, la question du mode de gestion à retenir pourra faire l'objet d'un large débat.

De plus, la complexité et la nature des problématiques liées à la distribution de l'eau justifient que le débat que vous appelez légitimement de vos vœux s'instaure au niveau du Comité syndical. Les représentants de la Communauté d'Agglomération du Val de Seine y participeront activement et suivront avec la plus grande attention les dispositions qui seront arrêtées par le Comité syndical.

D'ores et déjà, je peux vous indiquer que le SEDIF a constitué un groupe de travail animé par un magistrat de la Cour des Comptes et prépare activement cette étape importante.

Les orientations prises devraient conduire à la proposition d'une remise en concurrence, vraisemblablement dans le cadre d'une procédure de dialogue compétitif, en vue de la passation d'un nouveau contrat régie intéressée.

La consultation devrait être engagée sur les bases d'un cahier des charges entièrement refondu et j'insiste sur le "entièrement refondu", notamment en matière d'objectifs, de risques et de contrôle technique et financier.

Pour ce qui concerne le prix de l'eau, je souhaite rappeler que le prix du mètre cube à Boulogne-Billancourt s'élève au 1^{er} janvier 2008 à 3,89 € TTC. Il est important de mémoriser que dans ce prix, la production et la fourniture de l'eau potable représentent 43,5%, les redevances d'assainissement, 33%, et les taxes diverses, 23,5%.

S'il n'est pas possible d'engager ce soir un débat sur le prix de l'eau, je souhaite préciser que le SEDIF s'était toujours attaché à répondre avec précision aux questions émises sur ce thème.

Enfin vous évoquez la réunion de la commission consultative des services publics de lundi dernier. Il s'agissait, conformément aux dispositifs de l'article L 1443-1 du

Code Général des Collectivités Locales, d'examiner le rapport de gestion du SEDIF pour 2007. Je peux vous indiquer que ce document fera l'objet d'une communication au Conseil d'agglomération lors de la séance du 4 décembre prochain.

QUESTION ORALE DE MME AGNES BAUCHE.

La culture est une valeur fondamentale, qui se décline en trois champs :

- C'est une valeur éthique et humaniste, car elle favorise l'épanouissement personnel et le développement harmonieux des différences,

- C'est une valeur politique et sociale, car la culture des différences est une composante essentielle du vivre ensemble, et, par là même, un enjeu de société,

- C'est une valeur économique, enfin, car le dynamisme culturel est tout à la fois vecteur d'attractivité et vecteur de rayonnement.

A cet égard, Boulogne-Billancourt est l'une des métropoles de France : son rayonnement et son attractivité tiennent en grande partie à son dynamisme culturel.

Votre projet culturel, Monsieur le Maire, nous promet une conque, une vallée et des guinguettes, mais ces grandes ambitions ne doivent pas faire négliger les outils fondamentaux de progrès et les Boulonnais de tous âges et de toutes conditions souhaitent d'abord le développement de la bibliothèque, son succès et ses moyens.

Autre fondamental culturel : le Conservatoire, créé en 1959 par Marcel Landowski, utilement épaulé depuis par l'école de musique. Financé surtout par la commune, sous le contrôle pédagogique du Ministère, son corps professoral assure une formation de renommée mondiale, technique et artistique. Juste pour 2008, félicitons le pianiste virtuose David Greilsammer, ancien élève de Boulogne-Billancourt et révélation de l'année aux Victoires de la Musique. Applaudissons les succès mondiaux du jeune quatuor Ebène formé au conservatoire en 1999. Et on pourrait développer le paragraphe.

Le Conservatoire, dans ses classes à horaires aménagés musique et danse, est un fantastique ascenseur social.

Devant l'alarme des familles concernées, nous posons 4 questions :

- Dès 2007, à l'initiative de Dorothée Pineau, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité une convention de partenariat avec le CRR de Paris et l'université Paris IV-Sorbonne en vue de la création d'un pôle universitaire. La Ville de Paris a validé le processus en septembre 2008, le Ministère s'est engagé à hauteur de 260 000 € pour 2009. Et nous ? Vous avez, semble-t-il, hésité à valider la création de ce pôle supérieur d'enseignement Paris-Boulogne-Billancourt. La formation de ce pôle - trois en France, avec

Lyon et Bordeaux - est la consécration de cinquante ans de performance de notre conservatoire, et un sujet de fierté, j'ose dire rayonnante, pour tous les Boulonnais.

Pourquoi ne pas annoncer cette décision en Conseil Municipal ?

Vous opposez des cultures (ah, l'audimat !) qui rapportent à celles qui coûtent. Boulogne aux Boulonnais ! 30% des élèves du Conservatoire viennent de toute la France et du monde entier. Vous pensez qu'on finance l'étranger ? Seuls ceux des communes voisines rentrent chez eux le soir. L'intercommunalité que la presse annonce y mettra son grain de sel et contribuera de sa gabelle, je pense. Les autres, tous les autres, sont Boulonnais dès leur inscription, puis ouvrent notre ville au monde, du Paraguay à la Corée, aux USA et dans toute l'Europe par Erasmus.

Vous cherchez des économies et vous avez raison : la loi de décentralisation du 13/08/2004 donne à la Région la charge des formations de 3^{ème} cycle professionnel, le CEPI, qui mène à un diplôme national. Notre Conservatoire à Rayonnement Régional ne perçoit pas un centime de la Région.

Vous, Maire et Député, comment pensez-vous assurer l'effectivité de cette loi, au moins pour la rentrée 2009 ?

Monsieur Jacquon, encore directeur du Conservatoire de Boulogne-Billancourt, a postulé au conservatoire de Lyon, qui l'accueille avec empressement. Comment avez-vous envisagé la solution de continuité entre la direction de M. Jacquon et son successeur ?

Tous ces points sont autant de raisons de vous demander, Monsieur le Maire, un débat en conseil municipal sur la politique culturelle de la ville : sa définition, ses orientations, ses choix et son financement. Il y aurait matière à débattre.

Car pour nous, monsieur le Maire, il n'y aura jamais assez de livres dans les bibliothèques.

M. Baguet :

Merci Mme Bauche. L'homme de la culture et de tous les talents boulonnais va vous répondre.

REPONSE DE M. PASCAL FOURNIER A LA QUESTION ORALE DE MME AGNES BAUCHE.

Excusez-moi, je prends un peu de temps, parce que vous avez quelque peu modifié votre question.

Mme Bauche :

Pas le moins du monde.

M. Fournier :

Un petit peu. Je dirai : matière à débattre ou à se faire battre... enfin bon...

Chers collègues, nous nous retrouvons parfaitement dans le préambule de votre longue question. Oui, la culture est une valeur fondamentale pour tous. Je me permettrais cependant de corriger votre formulation. Pour vous, elle se décline, pour nous, elle culmine autour de vertus fondamentales : l'humanisme et la générosité, l'initiation à la reconnaissance de talents quels qu'ils soient et d'où qu'ils soient. Enfin, la culture est par excellence la vitrine de tout le dynamisme créatif et de l'énergie positive qui règne à Boulogne-Billancourt.

Tout cela, nous l'avons longuement expliqué et écrit dans un article du précédent BBI. Visiblement, vous l'avez parfaitement lu et compris, puisque vous en reformulez l'essentiel. Comme dirait Boris Vian : « Tout a déjà été écrit et cent fois mieux que moi. » Alors continuez de paraphraser si bon vous semble, du moment que c'est pour privilégier l'action utile plutôt que la querelle futile.

Mais, chère collègue, vos sous-entendus sont assourdissants comme vos arrière-pensées sont criantes, non de vérité, mais d'à peu près.

Vous réduisez cyniquement le projet culturel de la ville aux seuls projets de l'Île Seguin, dont vous n'osez insister sur la portée. N'est pas visionnaire qui veut et relève les défis qui peut. Vous qui aimez nous rappeler notre histoire, sachez cependant que sans capacité à innover, se dépasser, refaire et défaire le monde, Renault n'existerait pas, le Christ du Corcovado de Landowski ne dominerait pas Rio et la statue de la liberté ne serait qu'un fantôme. Quant au cinéma, n'en parlons pas, il serait encore muet. Facile de railler nos projets mais aussi d'insulter l'avenir. Nous n'aurons pas l'inélégance de revenir sur l'échec de la fondation Pinault.

Les grandes ambitions que vous nous attribuez pour l'Île Seguin ne grèvent en rien l'ensemble de notre politique culturelle. Bien au contraire, elles la complètent, voire la stimulent.

Facile d'évoquer encore les bibliothèques, laissant entendre une quelconque négligence de notre part. Croyez-vous sincèrement que nous souhaitions freiner l'implication des bibliothèques dans la vie culturelle boulognaise et d'un personnel assez formidable ?

Croyez-vous encore que l'ensemble de cette même politique culturelle soit un monde à part, sans connexion avec le monde réel ou encore une belle demoiselle jouant à la marelle dans un pays imaginaire ?

Chère collègue, plutôt que de jouer avec des allumettes et de vouloir allumer par opportunisme politique des

incendies, je vous serais obligé de regarder ce qui se passe dehors. La crise ne prête pas à sourire, mais à avoir une gestion responsable, y compris de la politique culturelle.

Concernant votre allusion sur l'opposition -dont vous nous gratifiez- des cultures qui rapportent à celles qui coûtent, je dirais que la politique culturelle ne fait pas ?uvre de mécénat. C'est plutôt l'inverse ! La culture du « je dépense donc je suis » est révolue. Les dépenses en matière de culture doivent être tout autant responsables qu'à l'image d'un service public digne de ce nom. Principaux intéressés : les Boulognais, que ce soit en termes d'usagers et de contribuables. Quand on observe, l'année dernière, le coût de certaines expositions à l'intérêt discutable, on peut se poser certaines questions, voire vous les poser.

Il n'en demeure pas moins que la culture, comme en témoigne la presse en ce moment, est la plus belle des armes anti-morosité. Donc, merci de ne pas tirer sur le pianiste !

Justement le pianiste, parlons-en ! Transition pour vous répondre sur le Conservatoire à Rayonnement Régional et la promotion de son directeur et pianiste nommé au CRR de Lyon. La ville peut en effet s'enorgueillir de son CRR, l'un des plus prestigieux de France. Mais cette fierté a un coût : 4 millions d'euros pour les Boulognais. C'est là aussi le prix pour non seulement accueillir les Boulognais (98% au départ et 20% en fin de cycle), mais aussi le monde entier, soit 7,3% d'étudiants étrangers.

Nous devons donc tout mettre en œuvre pour que des partenariats se mettent en place, que ce soit avec la région, l'Europe, ainsi qu'avec des partenaires privés. A cet égard, le mécénat et la recherche de subventions, y compris sur le plan européen, sont pour nous une priorité.

Concernant la création du pôle d'enseignement supérieur entre les CRR de Paris, de Boulogne-Billancourt et la Sorbonne. Bravo, la précédente équipe municipale l'a approuvé. On peut toujours se glorifier des effets d'annonce quand on n'en mesure pas les conséquences. Vous dites que la ville de Paris a approuvé le processus, que le ministère de la Culture s'est engagé financièrement sur 2009 pour un montant de 260 000 €. Je ne dirai pas que ce sont là des billevesées, mais encore des à peu près.

J'ai personnellement rencontré mon homologue à la Mairie de Paris, M. Girard, qui partageait les mêmes inquiétudes que nous quant au réel engagement financier de l'Etat. Ce n'est que très récemment que nous avons reçu une confirmation écrite de cet engagement de 260 000 € pour la seule année 2008. Sachez que pour l'année 2009, il faut bien plus ! Et nous restons dans l'attente de la confirmation des 817 500 € de subventions de l'Etat. Cependant, conscient de l'importance de ce projet à haute

valeur ajoutée culturelle, le Député Maire a donné son aval pour que ce pôle d'enseignement supérieur puisse devenir réalité. Au mois de décembre, une délibération vous sera présentée en ce sens. Mais croyez bien que nous restons vigilants sur la pérennité de l'engagement financier de l'Etat.

Je terminerai sur la question de la promotion de M. Alain Jacquon. Je dénote, si j'ose dire, dans cette question d'actualité, voire d'exclusivité, un certain opportunisme. Ce n'est plus de la culture, mais du culturisme, une certaine manière de muscler les questions pour délivrer des sons plus que des notes ! Sachez que nous avons les meilleures relations avec Alain Jacquon, qui n'a appris sa promotion que lundi dernier, à croire que vous l'avez su avant lui. Il m'a lui-même confié qu'il trouvait cette allusion à sa personne en plein conseil municipal totalement indélicate, voire déplacée. Quant à moi, j'ai personnellement validé le fait avec cet éminent virtuose qu'il assure la mise en musique de Lorenzaccio au TOP au printemps prochain. Vous voyez, tout va bien ! Quant à sa succession, sachez encore que le CRR de Boulogne-Billancourt n'attire que du beau monde et qu'il porte en son sein tous les talents nécessaires, et pas nécessairement des joueurs de pipeau !

(Applaudissements...)

QUESTION ORALE DE M. MARC FUSINA.

Après un tel lyrisme, j'ai du mal à enclencher ma question, mais enfin je vais pis employés mis employés !

La crise financière qui sévit actuellement est de nature à toucher l'ensemble des acteurs économiques du pays, notamment les collectivités locales et Boulogne-Billancourt, par l'importance de son budget et de sa dette, est concernée au premier chef.

En effet, cette crise peut avoir des conséquences immédiates sur l'équilibre des comptes de notre collectivité par l'augmentation des taux d'intérêt et l'assèchement de nos capacités d'emprunt.

Ainsi, ma crainte est double : d'une part, le montant de dette particulièrement élevé obère nos capacités d'emprunt si l'on veut maintenir un ratio de solvabilité convenable et légalement admissible, d'autre part le service de la dette est de nature à augmenter par le jeu des simples variations de taux ; il couvre, de plus, des emprunts dont le taux de toxicité constitue une inconnue majeure.

Or les restrictions des dotations de l'Etat, Dotation Globale de Fonctionnement, projets d'y intégrer le FCTVA, de plafonner la Taxe Professionnelle (perçue par la CAVDS mais reversée à la Ville), voire d'en exonérer les nouveaux investissements, conjuguées à une prévisible diminution des droits de mutation ne peuvent que réduire encore plus nos marges de manœuvre, alors même que

d'importantes dépenses d'investissement sont devant nous.

Ma question est la suivante, Monsieur le Maire : pouvez-vous nous faire un point précis sur la structure de la dette, son taux de contamination par des produits toxiques, l'impact d'une augmentation des taux d'intérêt sur le service la dette et nos capacités d'autofinancement ?

REPONSE DE MME GENEVIEVE DUBOST A LA QUESTION ORALE DE M. MARC FUSINA.

Vous me faites part de vos craintes sur les effets de la crise financière actuelle sur l'équilibre des comptes de la Ville en raison de l'augmentation des taux d'intérêts. Vous souhaitez par ailleurs connaître, dans ce contexte, la structure de notre dette, l'impact sur l'évolution de la charge financière et nos capacités à emprunter un peu plus.

Concernant notre encours de dette, je vous rappellerai, en préambule, que ce dernier, s'élevait au 31 décembre 2007, à 130 M€ pour le budget principal, et 70 M€ sur les budgets annexes, soit un total de dette consolidée avec budgets annexes de 199 M€ constatée au Compte Administratif 2007, dette consolidée qui devrait s'élever à près de 220 M€ à la fin de cette année comme annoncé dans la DM 1 de juin.

Au 31 décembre dernier, notre dette était composée de 36,5% d'emprunts à taux fixes, soit 72,8 millions d'euros et 63,5% d'emprunts à taux variable, soit 126,6 millions d'euros.

L'encours est réparti sur 4 établissements principalement : Crédit Agricole 58,6%, Dexia, 27,7%, Société Générale 10%, Caisse d'Epargne 3,2%.

Au sein de l'encours à part variable, il convient de noter un encours de 60 millions d'euros constitués de deux emprunts indexés sur l'inflation française hors tabac conclus en 2004. Ce sont les deux emprunts qui sont le plus sujet à caution compte tenu de la progression récente de l'inflation. Cette dernière tendant toutefois à diminuer sur ces deux produits structurés, le risque demeure difficilement contrôlable, mais il est contrôlé puisque l'inflation a chuté par rapport au mois de juin.

Je tiens à vous rassurer, la Ville n'a pas dans son encours de dette de produits dits toxiques, du type produit de pente, produit indexé sur le taux de change ou produit à effet cumulatif dit snow ball. Sur ce plan-là, la Ville est épargnée.

Le risque encouru par la Ville est surtout fonction de l'importance de l'encours global de dette puisque toute augmentation de son volume génère des intérêts. C'est cette augmentation mécanique, nécessitée par le financement des programmes engagés qui obère nos marges de manoeuvre.

Je m'efforce de réduire autant que possible la progression de l'endettement. Mais l'ampleur des engagements déjà pris rend cette tâche difficile pour les années 2008 et 2009 où doivent être financées la finalisation des opérations importantes, telles la réalisation du Carré Belle Feuille, la construction de l'école Maître Jacques et du Musée Belmondo, tout comme la poursuite des financements préalablement engagés en faveur de la ZAC Seguin.

Enfin je tiens à vous informer que le financement de l'exercice 2008, ainsi qu'une partie de l'exercice 2009, est assuré, puisque la Ville a récemment négocié un contrat revolving de 22 millions d'euros, avec la Société Générale, pouvant être consolidé en taux fixe ou en taux variable. La Ville est ainsi toujours en mesure de trouver un financeur : la consultation lancée a permis de choisir, sur cinq propositions reçues, la meilleure offre parmi les conditions de marché actuelles.

A ce titre, je tiens à préciser que ce n'est pas l'aspect revolving des emprunts qui est dangereux. C'est plutôt l'emploi qui en est fait et sa non-consolidation en emprunt amortissable. Pour la 1^{ère} fois en 2008, la ville a commencé avec 600 000 € à rembourser une partie du capital des 57 M€. Je m'efforce quotidiennement de trouver des financements qui permettront d'amplifier très significativement ce modeste commencement. J'en veux pour preuve les 57 M€ qui ont été souscrits jusqu'au 31 décembre 2007 pour financer le budget annexe de la Piscine patinoire et celui de la ZAC. Nous avons décidé de commencer à amortir dès cette année le capital emprunté à hauteur de 600 000 euros.

J'en veux pour preuve les 57 M? souscrits au 31 décembre 2007 pour financer le budget annexe de la piscine patinoire et celui de la ZAC.

Nous avons, pour la première fois en 2008, commencé à amortir -c'était une décision fin 2007 par la précédente municipalité, mais elle n'a été faite qu'à compter de fin 2007- le capital emprunté sur ce revolving à hauteur de 600 000 euros.

Donc 57 M€ de revolving amortis à ce jour à hauteur de 600 000 euros, pour la première fois en 2008. Je m'efforce quotidiennement d'améliorer la capacité d'autofinancement de la ville, ce qui permettra d'amplifier très significativement ce modeste commencement de 600 000 euros.

QUESTION ORALE DE MME ANNE-CHARLOTTE LORBER.

L'agence de notation Standard's and Poors a publié un communiqué de presse qui concerne la ville de Boulogne-Billancourt, ce communiqué fait état d'un abaissement de la note, pouvez-vous nous expliquer son contenu ?

REPONSE A LA QUESTION ORALE DE MME ANNE-CHARLOTTE LORBER.

L'agence de notation Standard and Poor's a effectivement publié lundi soir un communiqué qui abaisse la note à long terme de Boulogne-Billancourt. Cette note passe, dans l'échelle de l'agence, de AA à AA-. Pour le court terme, la note de A-1 + reste confirmée.

Je vous rappelle que l'appréciation d'une agence de notation porte sur la capacité d'un organisme, privé ou public, à rembourser les dettes qu'il a contractées, qu'il s'agisse d'emprunts sur plusieurs années, c'est la note long terme, ou de crédits de trésorerie, c'est la note court terme.

Depuis 2004, la Ville a été ainsi notée dans le cadre d'une procédure qui permet à l'agence d'obtenir les renseignements nécessaires à son évaluation.

Pour la note publiée cette semaine, l'agence s'est appuyée sur les comptes arrêtés en 2007 et sur l'exécution du budget 2008 voté par l'ancienne équipe municipale.

C'est d'abord l'endettement de la Ville qui motive cette baisse de la note. Déjà, dans le rapport de l'année dernière, ce point était signalé comme mettant la note "sous pression". Standard & Poor's a donc pris acte cette année des lourdes conséquences liées, je cite : "à l'achèvement des programmes de la précédente mandature."

L'agence met également en avant le financement des budgets précédents par des cessions d'actifs importantes. Ne s'agissant pas de financements pérennes, il était évident que le budget ne pouvait, à terme, que souffrir de leurs disparitions.

Concernant les charges de fonctionnement, outre la situation économique et celle des taux d'intérêts qui concernent toutes les collectivités, Standard & Poor's souligne, je cite encore : "le contexte pré-électoral qui a renforcé la dynamique des charges de fonctionnement." Il s'agit notamment des engagements concernant la masse salariale pris après le budget, qui ont eu un impact important et qui n'étaient pas couverts par des crédits inscrits pour terminer l'exercice 2008.

L'agence évoque également l'actualisation du programme de la ZAC comme pouvant générer des nouveaux besoins de financement. Je tiens à cet égard à rappeler que, si des décalages de trésorerie sont effectivement susceptibles d'intervenir, ils ne modifient en rien le résultat final de l'opération. Et, bien au contraire, cette redéfinition nous permet d'envisager un programme qui générera de la taxe professionnelle dans des proportions beaucoup plus satisfaisantes.

En conclusion, cette note confirme et sanctionne ce que nous avons déjà eu l'occasion d'exposer plusieurs fois :

un endettement mal maîtrisé, des dépenses de fonctionnement qui ont dérapé, et un budget équilibré au moyen de cession d'actifs qui auraient pu concourir au désendettement de la Ville. Enfin, la perspective stable attribuée à la nouvelle équipe municipale reflète, selon Standard and Poor's, notre volonté et nos engagements de renforcer les finances municipales de la Ville.

QUESTION ORALE DE M. GERARD ASKINAZI.

Nous avons lu dans les journaux que vous alliez procéder à une fusion de la communauté du Val de Seine avec celle de l'Arc de Serine.

Cette annonce à la presse avant d'en débattre en conseil me paraît non conforme au débat démocratique et surtout sur un sujet aussi important.

Comment se fait-il qu'il n'y ait eu, ni information, ni débat, ni vote au conseil municipal de Boulogne-Billancourt, ni même au conseil d'agglomération du Val de Seine ?

Quelles seront les compétences qui seront transférées, ainsi que les modalités de gouvernance de cette nouvelle communauté ?

REPONSE DE M. PIERRE-CHRISTOPHE BAGUET, DEPUTE-MAIRE, A LA QUESTION ORALE DE M. GERARD ASKINAZI.

Je voudrais d'abord saluer le caractère très professionnel d'un journaliste éminent, ici présent, qui a bénéficié d'une information sur les réunions de réflexion. Il n'y a pas eu d'intention délibérée de notre part d'informer nos concitoyens par l'intermédiaire de la presse. Cela se fera en temps et en heure.

Je voudrais vous dire ensuite qu'il n'est pas tout à fait exact que vous n'avez eu aucune information de ma part. Je vous renvoie, pour cela, à notre Conseil municipal du 25 septembre dernier et à la question posée par M. Fusina, qui m'interrogeait sur la nécessaire évolution de la participation de Boulogne-Billancourt à ce qu'il appelait "un partenariat communautaire par défaut avec la ville de Sèvres", si je le cite bien.

Je lui répondais qu'une réflexion approfondie était effectivement engagée sur la clarification des compétences, sur l'intérêt communautaire et que certains périmètres pourraient être à préciser et à redéfinir, notamment pour une meilleure cohérence territoriale.

Toujours dans cette même séance du 25 septembre, après avoir présenté la délibération relative au SCOT et en réponse à l'intervention de M. Fourcade, qui rappelait l'importance de créer une Communauté d'Agglomération à la hauteur de nos ambitions, je précisais que j'œuvrais

activement à cette réflexion. J'ai même souligné que je me félicitais du consensus total de notre assemblée et de ses différents groupes, à l'époque.

Cette réflexion, qui associe les maires des deux agglomérations d'Arc de Seine et de Val de Seine, nous la menons encore et nous devrions la finaliser ces prochains jours. Elle porte effectivement sur une fusion des deux intercommunalités.

Il faut toutefois examiner les modalités de gouvernance et les différentes compétences.

Notre nouvelle intercommunalité pourrait constituer un véritable territoire d'exception aux portes de Paris, avec une situation privilégiée d'interface entre Paris, la Défense et le pôle de Saclay, qui vient d'être mis en valeur par le ministre Christian Blanc.

Sur les 3 000 hectares que couvrent nos 7 communes, 36% sont des espaces verts et de la forêt qui offrent une grande qualité de vie et un cadre de vie remarquable à nos 297 500 habitants. Sur ce territoire, nos concitoyens occupent environ 138 000 logements, dont 18,55% sont des logements sociaux. C'est aussi un réseau de transports en commun très dense qui profitera aux 160 000 salariés répartis sur 20 000 entreprises et 2,5 millions de m² de bureaux.

Ce futur territoire intercommunal qui réunira tous les atouts de nos 7 communes permettra de dégager un projet pertinent et ambitieux dans tous les domaines avec, en priorité, la qualité de vie, le développement durable, le développement économique, le logement, et bien sûr les déplacements.

Il va de soi que dès que cette réflexion politique multilatérale sera achevée, je vous en communiquerai les éléments pour que nous puissions en débattre ici de manière éclairée.

Ensuite, la procédure administrative nécessitera de nombreuses délibérations, donc de nombreux autres débats.

En conclusion, je dirai que si chacun d'entre nous, ici, pouvait rêver de ce nouveau territoire, nous espérons très vivement en faire très bientôt une réalité. Je compte pour cela sur chacun d'entre vous.

1 - PERSONNEL COMMUNAL - TRANSFORMATIONS DE POSTES - RECRUTEMENT D'AGENTS REQUERANT DES COMPETENCES PARTICULIERES - MESURES DIVERSES.

Rapporteur : Mme Belliard

Mes chers collègues cette délibération comporte trois points.

- Le premier, traditionnel, comporte des transforma-

tions d'emplois au tableau des effectifs. Le nombre important, cette fois-ci 220, résulte des nominations à la CAP qui a eu lieu le 26 septembre dernier.

- Le second concerne le recrutement d'un agent sur un poste requérant des compétences particulières. Il s'agit du responsable de la restauration scolaire qui doit bientôt prendre sa retraite.

- Le troisième comporte diverses mesures : la première autorise une mission à Lyon pour une opération de développement durable. La seconde concerne l'actualisation de la liste de logements de fonction et la suppression de quatre logements sur cette liste. Enfin, la fixation de la journée de solidarité sur le jour de congé exceptionnel accordé par le Maire à l'ensemble des agents.

Je vous remercie.

Commission des affaires générales et sociales :

La commission a émis un avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Commission des finances :

En préalable, la commission des finances s'est réunie en l'absence du groupe Unis pour Boulogne-Billancourt, M. Fourcade avait fait part de son absence.

Sur ce projet de délibération numéro 1, le groupe @lternance a souhaité savoir pourquoi il était impossible de recruter en interne le personnel désigné au point numéro 2. Face aux compétences spécifiques requises pour remplir cette fonction, la délibération a été adoptée à la majorité, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Fourcade :

Monsieur le Maire, comme vous le savez, je n'ai pas pu participer à la commission, mais j'aurais voulu poser en commission une question relative au personnel communal. Je la pose donc ce soir : depuis 8 mois, il se passe un certain nombre de choses au niveau du personnel et nous n'avons, ni organigramme, ni précision sur l'organisation nouvelle de la mairie. J'estime que 8 mois, c'est un peu long.

Nous aimerions savoir à quel moment vous diffuserez aux conseillers municipaux, tous élus par la population boulognaise, l'organigramme, avec le directeur général, l'organisation des services, le cabinet... Bref, la totalité des éléments qui sont nécessaires pour que nous puissions avoir une vue exacte de ce dispositif.

Nous aimerions également savoir, puisqu'il a été beaucoup question de masse salariale dans les réponses de Mme Dubost, quelle est l'évolution de la masse salariale

depuis le début de l'année, puisque nous sommes maintenant à la fin du mois de novembre. J'aimerais savoir comment la masse salariale a évolué dans le cadre des préconisations que nous avons prises à l'époque de la création de l'établissement du budget 2008.

Ceci posé, nous ne prendrons pas part au vote sur cette délibération.

M. Baguet :

Sur le premier point, M. Fourcade, je suis un peu surpris de votre question. Vous êtes, comme moi, parlementaire, nous votons les lois du pays, il y a des lois qui disent que les emplois de direction générale sont assurés pendant six mois après l'élection. Nous avons été élus fin mars, les six mois portaient la période jusqu'à fin septembre. Le nouveau directeur général, Pascal GUEANT, qui est derrière moi, a pris ses fonctions le 1er octobre. Nous respectons donc la loi.

Après le 1^{er} octobre, nous avons réuni un CTP pour présenter le squelette de l'organigramme, le CTP a voté ce squelette d'organigramme. Aujourd'hui, M. Guéant reçoit tous les candidats à toutes les fonctions. Cela prend un peu de temps effectivement. C'est ce que j'ai expliqué aux représentants du personnel : il y a plusieurs façons de procéder, soit envoyer le nouvel organigramme par la Poste à chaque représentant syndical, soit les consulter pour essayer de trouver la meilleure organisation possible.

Nous avons opté pour la deuxième formule, qui prend un peu de temps, mais qui se met en place tranquillement et sûrement. Nous avons bientôt un CTP pour présenter l'ensemble de l'organisation administrative municipale. Nous informerons bien évidemment le Conseil municipal après le CTP.

Sur la masse salariale et les préconisations que vous aviez engagées avant votre départ, nous en reparlerons longuement, puisque les préconisations se sont traduites par un manque de crédits dès le mois de juin 2008 de 2 M€, manque de crédits qui sera probablement insuffisant aussi en décembre. Nous pourrions comparer la période du 1er janvier au 31 mars et la période du 1er avril au 10 décembre, et vous donnerons tous ces éléments lors de la DM2 que je soumettrai au vote du Conseil municipal à cette occasion.

Nous le ferons en toute transparence et en totale sérénité, je vous l'assure.

Mme Vouette :

Nous demandons un vote par division. Nous nous abstenons sur le point 2.

M. Baguet :

D'accord, c'est noté.

Articles 1 à 5 :

Ont voté pour : 45 dont 5 par mandat

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 10 dont 2 par mandat (M. FOURCADE, Melle CARDETAS, M. COHEN, Mme PINEAU, M. VINCENT, Mme BAUCHE, M. ASKINAZI, Mme KLEIN, M. TELLINI, Mme LAUREAU)

Les articles 1 à 5 sont adoptés.

Article 2 :

Ont voté pour : 50 dont 7 par mandat

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 5 (Mme VOUETTE, M. FUSINA, Mme SHAN, M. TISSEYRE, Mme EVEN)

L'article 2 est adopté.

La délibération n°1 est adoptée.

2 - QUARTIER DU POINT DU JOUR - REGULARISATION FONCIERE - AVENUE DE LA GRANDE ILLUSION - RUE DE LA VOIE LACTEE - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LES ACTES AFFERENTS.

Rapporteur : Mme Belliard

Mes chers collègues cette délibération consiste en la mise en ordre au cadastre de deux lots de volume pour la SCS Atrium Boulogne-Billancourt. Ce sont des parcelles situées avenue de la Grande Illusion et rue de la Voix Lactée. Ceci n'engage en rien la ville. Il s'agit simplement d'une régularisation foncière et nous autorisons le Maire à signer ces modifications.

Mme Vouette :

Sur la délibération d'avant, vous avez oublié de faire voter les points 4 et 5.

M. Baguet :

Dans l'exposé des motifs, il y avait 3 points, merci Mme Vouette. Vous êtes la seule à suivre ce Conseil municipal ! Cela nous avait échappé à tous ! M. Tisseyre réclame la pérennité de cette remarque.

Votons l'article 4.

L'article 4 est adopté à l'unanimité.

Article 5 : unanimité.

On pourrait voter la délibération dans son ensemble, ce qui se fait normalement, mais je sais que c'est un débat que nous avons à chaque fois. Je ne vous imposerai pas un vote général sur la délibération.

On revient au point 2.

Commission de l'Urbanisme :

Avis favorable à l'unanimité.

La délibération n°2 est adoptée à l'unanimité.

3 - ACQUISITION DE FOURNITURES DE BUREAU, DE CONSOMMABLES INFORMATIQUES ET DE FOURNITURES SCOLAIRES - MARCHE PASSE PAR VOIE D'APPEL D'OFFRES - AUTORISATION.

Rapporteur : Mme Belliard

Cette délibération concerne l'acquisition de fournitures de bureau, de consommables informatiques et de fournitures scolaires. Ces achats sont divisés en trois lots.

Lot n°1 : acquisition des fournitures dites de bureau.

Lot n°2 : fourniture des consommables informatiques, notamment les cartouches pour imprimantes à laser et à jet d'encre.

Lot n°3 : pour les écoles, pour divers articles nécessaires au travail nécessaire des élèves et des professeurs.

Vous avez les montants minimum et maximum pour chacun des lots. Je vous remercie de délibérer.

Commission des Affaires Générales et sociales :

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Commission des Finances :

Adopté à la majorité, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

La délibération n°3 est adoptée à l'unanimité.

4 - APPLICATION DE LA CONVENTION AVEC LA CAF - CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL (QF) APPLICABLE AUX PRESTATIONS RELEVANT DE LA CARTE FAMILIALE - HARMONISATION DES PERIODES DE REFERENCE ET DES PERIODES DE VALIDITE - APPROBATION.

Rapporteur : Mme Belliard

Cette délibération propose la mise en place d'un nou-

veau calendrier de calcul du quotient familial applicable aux prestations relevant de la carte familiale. En effet, la CAF vient de changer sa période de référence, puisqu'elle prendra désormais en compte l'année civile et non plus l'année scolaire pour l'examen des droits aux prestations.

C'est l'occasion pour nous de faire bénéficier de tarifs qui seront au plus près de leurs revenus, puisque nous passerons d'une référence avec trois années d'écart entre le moment où ce quotient est appliqué et la prise en compte des revenus. Donc, nous allons nous rapprocher et nous serons maintenant dans un écart de n-1.

Ce dispositif a quelques inconvénients et nous avons cherché à y pallier puisqu'effectivement les familles ont déjà procédé à une mise à jour de leur quotient familial entre février et juin 2008. Nous proposons donc aux familles quatre possibilités pour mettre à jour leur quotient, que ce soit par courrier, par fax ou par mail, ou encore en se déplaçant en mairie.

Un courrier reprenant l'ensemble des éléments devrait être adressé aux familles.

Nous avons par ailleurs posé beaucoup de questions dans les deux commissions. Je ne sais pas si je laisse les rapporteurs les exprimer. La nouvelle délibération tenant compte des remarques des uns et des autres est déposée sur table et nous pourrions en discuter.

M. Baguet :

Il y a eu des échanges intéressants dans les deux commissions.

Commission des affaires générales et sociales :

La commission a émis un avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Le groupe @lternance a mentionné qu'il s'agissait d'un élément positif de se caler sur le dispositif de la CAF et a souligné les difficultés potentielles à inciter les familles à réactualiser leur quotient familial dans un délai aussi court.

Commission des Finances :

Adopté à la majorité, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote. Comme en commission des affaires générales et sociales, le groupe a exprimé son accord sur le fond de la délibération, mais s'est interrogé sur le court délai accordé aux familles pour régulariser leur situation et sur les pénalités probables qui pourraient leur être imposées.

Ensuite, il y a eu des débats assez longs, sachant que la

contrainte technique en fait est imposée par la CAF qui, en même temps, finance largement la ville. Il est favorable de se plier à ce qu'elle demande et il faut savoir qu'en fait, à terme, ce sont les éléments qui nous ont été apportés en commission des finances, la transmission des données de la CAF vers la ville sera automatique, ce qui générera des gains de temps pour les services de la mairie.

Sur la base d'un texte qui serait amendé et qui assouplirait les règles, le projet a été adopté.

Mme Vouette :

Monsieur le Maire, je vois effectivement que le texte a été amendé, que l'on est rentré dans les règles pour l'article premier. En revanche, je vois apparaître un article 2 dont nous n'avons absolument pas discuté lundi dernier en commission, c'est-à-dire les pénalités pour frais de dossier supplémentaire. On ne peut pas vous suivre sur ce point, ce n'est pas possible, cela revient en fait à pénaliser les familles qui seraient hors délai, comme on en a longuement discuté lundi. Même motif, même réaction.

Si vous ne retirez pas l'article 2, je vous demanderai un vote par division.

M. Fourcade :

Sur le fond de la délibération, il s'agit d'une modification de procédure qui porte simplement quelques inconvénients pour quelques familles, mais la question de fond est de savoir si la CAF des Hauts-de-Seine maintient en totalité le Contrat Enfance que nous avons signé. Ce contrat nous permet de bénéficier d'un allègement assez considérable de la charge qui reste à la municipalité pour le financement des crèches.

Le programme était étalé sur plusieurs années. Etant donné qu'au niveau national, on l'a vu encore aujourd'hui dans le débat sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale, la CAF passe d'un excédent en 2008 à un déficit en 2009, le Contrat Famille que nous avons signé est-il maintenu ?

Mme Shan :

Je vais revenir à un aspect plus pratique. J'appelle votre attention sur le fait que les familles disposaient traditionnellement de 4 mois et demi pour refaire le calcul de leur coefficient. En moins d'un mois et demi, c'est un délai très court, d'autant que l'on va être très occupé dans les jours à venir. C'est court pour le notifier et c'est court pour faire la démarche. C'est même encore plus court qu'on ne l'imagine, parce que le délai commence demain et, hormis les présents dans cette salle et ceux qui nous suivent sur la toile, personne ne le sait.

C'est une tolérance que je requière. Elle vise à suppri-

mer le troisième point des modalités de mise en oeuvre de la période de référence de sorte que le tarif calculé en juin 2008 s'applique, en tout état de cause, jusqu'à la régularisation des dossiers incomplets ou en retard, ce qui permet aux familles de bénéficier du temps de réaction habituel.

Je demande aussi l'annulation des frais applicables à ces cas, dont on peut imaginer d'ores et déjà qu'ils s'appliqueront principalement aux familles les moins informées et les moins disponibles, sans mauvaise foi de leur part.

Au final, et là je pense notamment à Mme Missoffe, on sait où finiront les demandes de prise en charge de ces frais.

M. Baguet :

Merci. C'est une délibération qui, sur le fond, présente en effet beaucoup d'intérêt pour la ville. Sur la forme, nous sommes tout à fait conscients des gênes que cela occasionne aux Boulonnais. L'esprit de cette délibération est bien de calculer le versement des prestations de la CAF au plus près des revenus des familles et de nous caler sur ce nouveau calendrier pour faire payer les prestations aux Boulonnais au plus près des revenus des familles. C'est une chose très positive pour les familles boulonnaises.

Deuxièmement, les accords que nous avons avec la CAF vont nous permettre d'harmoniser le calcul de nos quotients familiaux. C'est une petite gêne dans un premier temps, parce que les familles vont devoir renouveler une démarche déjà faite en début d'année, mais c'est un grand gain pour l'avenir, puisque le calcul des quotients sera fait sur les mêmes bases et que nous aurons des échanges de fichier avec la CAF, ce qui évitera des déplacements inutiles aux familles.

Mme Belliard apportera toutes les précisions.

Pour terminer, M. Fourcade, je suis complètement d'accord avec vous. C'est vrai qu'il faut que la CAF maintienne le Contrat Enfance avec la ville. Les interrogations sont légitimes sur le budget de la CAF, mais ce n'est pas à vous que je vais apprendre que, si la branche famille est en déficit cette année, c'est parce qu'on lui fait supporter de façon totalement indue le Fonds de Solidarité Vieillesse, le FSV, qui normalement devrait être pris sur la branche vieillesse et qui est imputé année après année à la branche famille.

Chaque année, lors du budget à l'Assemblée Nationale, j'interviens pour dénoncer ce hold-up sur la branche famille, créé par les socialistes à l'époque, et qui a été repris malheureusement ensuite, et même a été amplifié. Ce prélèvement est absolument scandaleux. L'autonomie des branches a été décidée à l'origine de la Sécurité sociale, elle n'est malheureusement pas respectée, et est bafouée année après année. J'espère que le jour où la branche famille sera vraiment en déficit, on reviendra sur ces pré-

lèvements abusifs pour la rétablir dans ses droits afin que les familles n'en soient pas les victimes. C'est cela le plus important.

Maintenant, attendons de voir, l'interrogation est légitime, et il fallait expliquer au Conseil municipal pourquoi il y avait ce déficit.

Mme Belliard va répondre dans le détail sur les autres points.

Mme Belliard :

Premièrement, sur le point de la pénalité, je vous rappelle que nous avons discuté lundi du fait que la date que nous avons proposée était le 20 décembre. En fait, il faut bien mettre une date limite. On l'a reportée au 10 janvier. Mais si on continue davantage, on sera obligé de passer en facturation sur le mois de janvier et on sera forcément en décalage.

Il nous a paru préférable de fixer cette date au 10 janvier, et l'assortir d'une pénalité plutôt que - c'était le deuxième point de notre discussion - de dire que la famille était placée d'office au tarif maximum rétroactivement au 1er janvier. C'était une chose que vous n'aviez pas acceptée, mais je vous rappelle que c'était ce qui avait été voté jusqu'à présent dans des délibérations de ce type qui concernaient le quotient familial.

On passe du 20 décembre au 10 janvier, on ne met plus d'office au tarif maximum les familles qui n'auraient pas pris le temps de le faire, et on propose une pénalité de 30 euros de façon à voir un peu une stimulation, sinon, on les connaît tous, ils vont arriver après la bataille.

Ce sont les éléments techniques.

Sur la communication que nous comptons faire, nous avons préparé une lettre, en essayant de sortir de la lettre administrative que personne ne lit parce qu'on en reçoit trop et de bien faire ressortir les éléments, les personnes pourront procéder à leur modification beaucoup plus simplement que d'habitude, par courrier, par mail, par fax ou en se déplaçant à la mairie. C'est donc vraiment leur simplifier la tâche. Il est prévu par ailleurs de faire la distribution de cette lettre dans les centres les plus fréquentés par les familles, les centres de loisirs, là où les enfants vont le plus souvent.

De cette manière, il me semble que l'on devrait mettre toutes les chances de notre côté pour que cette opération fonctionne bien dans l'intérêt des familles et le nôtre, bien évidemment.

Mme Even :

Lors de la commission des Affaires générales, il nous

avait été précisé que toutes les familles boulonnaises concernées, à savoir les familles qui n'ont pas d'enfant en primaire, mais qui peuvent être concernées par le biais des centres de vacances pour l'été, recevraient également un courrier. Pouvez-vous nous le confirmer ?

M. Baguet :

Il y a exactement 8 306 familles concernées. Toutes ces familles recevront un courrier, et j'espère un seul quand elles ont 2 ou 3 enfants, nous ferons des économies comme cela. C'est un souhait que je formule.

Mme Bauche :

Monsieur le Maire, la remarque de Mme Shan concernant les gens qui nous suivent sur la toile me fait vous signaler un problème technique que l'on vient de m'indiquer par plusieurs SMS. Il faudrait s'assurer de la bonne retransmission du son, parce que le début de ma question a été coupée. On ne m'entend pas, et il est possible que cela arrive à d'autres pendant le conseil.

M. Baguet :

Nous vérifions immédiatement.

Sur cette délibération, nous proposerons que les familles qui ne respecteraient pas les échéances payent un montant forfaitaire de 30 euros, il faut bien fixer une règle. Dans ce genre de situation, c'est très compliqué, malheureusement. Après, nous verrons. Au moins, fixons la règle, nous verrons ensuite au cas par cas. Car sans règle, nous ne pourrions pas obtenir les informations nécessaires.

S'il est dit qu'il n'y a pas de date limite et s'il faut attendre le mois de juin, personne ne fera l'effort de venir en mairie. Je vous répète que nous sommes tout à fait conscients de la gêne que va créer pour les familles cette deuxième démarche administrative dans la même année. Mais ce sera un gain par la suite, à la fois pour la CAF, pour nous, et pour les familles. Tout le monde y gagnera.

Mme Belliard :

Sans compter que nous devrions normalement, l'an prochain, par le biais d'une convention avec la CAF, être en mesure de récupérer toutes les informations et toutes ces données, ce qui évitera définitivement une démarche aux familles.

M. Baguet :

Je mets aux voix. On vote cette règle générale.

Par division, Mme Vouette, je veux bien, mais, si nous ne votons pas l'article 2, l'article 1 a peu de chance d'être efficace. Nous votons effectivement, mais vous savez très

bien que nos services sociaux sont très présents et très attentifs. Vous avez cité tout à l'heure Mme Missoffe, qui veillera effectivement à juger avec les commissions compétentes, ce qui relève de la mauvaise foi peut-être pour certains, et pour d'autres du manque d'information ou de compréhension. On peut faire confiance à l'humanité de Mme Missoffe et aux membres de la commission, mais je crois qu'il faut absolument voter une règle.

Je mets aux voix l'article 1 de cette délibération.

Vote de l'article 1 : adopté à l'unanimité.

Article 2 :

Ont voté pour : 50 dont 8 par mandat

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 5 (Mme VOUETTE, M. FUSINA, Mme SHAN, M. TISSEYRE, Mme EVEN)

L'article 2 est adopté.

La délibération n°4 est adoptée.

5 - FOURNITURE DE PEINTURE ET DE PRODUITS CONNEXES - FOURNITURE DE MATERIELS ET DE MATERIAUX DE PLOMBERIE - MARCHES ATTRIBUES PAR VOIE D'APPELS D'OFFRES OUVERT - AUTORISATION.

Rapporteur : M. Ricard

Afin d'assurer l'entretien et la pérennité des bâtiments communaux, la Ville utilise divers marchés de fournitures, dont ceux de fourniture de peinture et produits connexes et de fourniture de matériaux et matériels de plomberie, qui arrivent respectivement à échéance les 7 et 3 février 2009.

La présente délibération concerne le renouvellement de ces marchés fractionnés à bons de commande, à conclure pour une durée d'un an à compter de leur date de notification. Ils seront reconductibles expressément tous les ans, sans que leurs durées totales ne puissent excéder quatre années.

Ils font l'objet d'un lot unique dont les montants annuels minimum et maximum susceptibles d'être commandés, sont respectivement fixés à 35 000 € H.T. et 90 000 € H.T. pour le marché de peinture et à 20 000 € H.T. et 80 000 € H.T. pour le marché de matériels de plomberie.

La Commission d'Appel d'Offres analysera les offres au regard des critères suivants.

Pour le marché de fourniture de peinture, le prix (65%), le taux de remplissage du Bordereau des Prix Unitaires (hors produits labellisés) (15%), le taux de remplissage concernant les produits labellisés (10%) et la qua-

lité du catalogue et des peintures proposées (10%) seront étudiés pour distinguer les candidats.

Pour le marché de plomberie, le prix (60%), le taux de remplissage du bordereau des prix unitaires (30%) et la qualité des catalogues proposés (10%) serviront à faire l'analyse.

Par ailleurs, dans sa démarche continue de développement durable, la Ville inclura dans le bordereau des prix, des articles présentant un niveau de performance environnementale pour les peintures (écolabel européen ou NF environnement).

Il vous est donc proposé d'autoriser le Maire à signer les marchés correspondants, ainsi que tout avenant aux dits marchés qui ne nécessiterait pas l'avis de la Commission d'Appel d'Offres.

Commission de l'Urbanisme et des Travaux :

Avis favorable à l'unanimité.

Commission des Finances :

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

La délibération n°5 est adoptée à l'unanimité.

6 - ZAC SEGUIN RIVES DE SEINE - LOT 2B - CONSTRUCTION DE 65 LOGEMENTS PAR L'OPDH92 - GARANTIE DES EMPRUNTS - DROITS DE RESERVATION - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LES ACTES AFFERENTS.

Rapporteur : Mme Dubost

Chers collègues, il vous est préalablement rappelé que, lors d'une délibération du 13 décembre 2007, le Conseil municipal a accordé une subvention de 390 000 € à l'Office Public Départemental des Hauts-de-Seine afin de financer la construction de 65 logements sociaux situés sur le lot B2B de la Zac Seguin.

Dans le cadre de cette opération, classique, comprenant 59 logements PLUS et 6 logements PLAI, l'OPHLM va mobiliser plusieurs emprunts et demander à la ville de les garantir. En contrepartie de la garantie accordée par la ville et de la surcharge foncière, la ville bénéficiera d'un droit de réservation sur 18 logements.

Il vous est demandé d'autoriser le Maire à donner sa garantie pour le remboursement de l'ensemble du contrat financier et, selon les conditions qui vous sont présentées, et d'autoriser le Maire à s'assurer que l'OPHLM consent à la ville un droit de réservation portant sur les 18 logements considérés.

Commission des Affaires Générales et sociales :

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote. Le groupe @alternance a souligné le déséquilibre dans la répartition des logements PLUS et PLAI, déséquilibre rappelé à chaque nouvelle construction de logements sociaux.

Commission des Finances :

En commission, le Député-maire a précisé qu'il souhaitait désormais que la ville puisse bénéficier de droit de réservation sur des logements de grande taille et que ce point soit introduit dans les prochains projets de délibération.

Délibération adoptée à la majorité, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme Vouette :

Monsieur le Maire, je profite de cette délibération pour vous demander des précisions sur l'annonce faite dans la presse comme quoi, sur certains lots du Trapèze, des immeubles de bureaux pourraient remplacer des immeubles de logements. Cette hypothèse avait été évoquée lors d'un jury d'urbanisme, et je m'étais alors étonnée qu'une telle orientation puisse être prise sans même que le Conseil municipal en soit saisi.

Vouloir soutenir de cette façon les prix excessifs des logements, alors même que la région en manque cruellement, nous semble un peu aberrant. Nous aimerions avoir des précisions sur cette information.

M. Fourcade :

Monsieur le Maire, je me réjouis de cette délibération, qui marque le progrès de la construction des logements sociaux. Je me permets tout de même de signaler que, comme je l'ai lu dans un certain nombre de publications, les équipes qui vous ont précédé n'avaient aucun lien avec le Département. Voilà la preuve évidente qu'une opération qui a été montée depuis 3 ans avec l'Office départemental, le Conseil général a d'ailleurs accordé ces subventions ainsi que les allègements transférés par l'Etat. Je crois que c'est une très bonne opération dans le cadre du programme global, puisque je rappelle que, sur les 2 000 logements engagés sur le Trapèze Renault, plus de 700 sont des logements sociaux.

M. Tisseyre :

Monsieur le Maire, comme l'a fort à propos rappelé le rapporteur de la commission des affaires générales, je ne peux que constater, hélas, une fois de plus, le déséquilibre entre les logements sociaux de type PLAI et PLUS. Pour rappel, le PLAI est le logement le plus accessible aux familles modestes qui, pour certaines d'entre elles depuis très

longtemps, sont en attente de logement. Cela ne fait que confirmer, dans notre ville, une tendance qui handicape le logement pour tous et la mixité sociale mise en avant dans le SCOT. Cette délibération laisse aux PLAI une portion congrue dans l'offre du parc de logement social : 6 sur 75, soit 9%.

Si je me réfère à un passé récent, par exemple la requalification de Lattre de Tassigny en février 2009, il s'agissait de 10 PLAI sur 49, soit 20%. En 2007 sur la ZAC Seguin-Rives de Seine, il s'agissait de 30 sur 144, soit 20%. Concernant la réhabilitation des immeubles situés 6 rue Georges Sorel, 44 rue Thiers et Maître Jacques, il s'agissait de 3 sur 34, soit 8,8%.

Je ne vois pas, à ce rythme-là, comment on sera en mesure d'assurer la mixité sociale dont le v?u est formulé clairement dans le SCOT, schéma que vous avez présenté à grands renforts de communication jeudi dernier, devant un parterre d'élus et de représentants associatifs.

M. Baguet :

Mme Vouette, vous vous étonnez d'avoir lu dans la presse que je proposais de transformer 30 000 m² de logements en 30 000 m² de bureaux sur la partie du Trapèze Est. Je suis un peu surpris, parce que je l'avais annoncé lors du Conseil municipal de juillet et que j'ai fait une conférence de presse le matin même, à laquelle vous assistiez.

Le soir, j'avais fait une longue déclaration sur les terrains Renault. J'avais annoncé cette mesure pour la bonne et unique raison qu'il faut rééquilibrer ce Trapèze Est. Je vous rappelle que des aspirations extrêmement fortes ont été exprimées par les Boulonnais, notamment en matière de zone artisanale. Nous n'en avons qu'une à Boulogne-Billancourt, et elle étouffe. Nous n'avons pas de pépinière d'entreprises, ni d'équipement sportif de plein-air sur le Trapèze.

La seule possibilité, c'est de trouver un équilibre financier sur cette partie Est du Trapèze. Cela ne met pas en péril l'équilibre de logements sur le Trapèze, mais va permettre au contraire de dédensifier le Trapèze. Je rappelle que sur les 460 000 m² de logements prévus, on nous annonçait une arrivée de 12 000 personnes. Quand vous divisez 460 000 par 12 000, cela représente 38 m² par personne. Si nous arrivions à construire des logements sociaux de 38 m² par personne, je crois que les locataires seraient très heureux d'avoir une telle surface, mais cela paraît peu probable.

Nous nous orientons plutôt vers une population de l'ordre de 17 000 habitants. À partir de là, cela me paraît excessif. Je rappelle que Boulogne-Billancourt est la septième ville la plus dense d'Ile de France. Avec l'arrivée de 17 000 habitants, l'équivalent de la ville de Chaville sur un périmètre de 35 hectares, puisque cela concerne exclusi-

vement le Trapèze, nous progresserions à une densité de plus de 20 000 habitants du km², ce qui nous placerait au rang de troisième ville la plus dense.

Il faut savoir être raisonnable, préserver la densité de notre commune tout en permettant aux gens demandeurs de logement d'y trouver leur place. M. Tisseyre, je suis d'accord avec vous. Dans les opérations, même un bailleur social a besoin d'un budget équilibré et équilibre son financement par des logements PLUS, voire des PLS de temps en temps, et des PLAI. Il faut faire confiance aux bailleurs sociaux. Lorsqu'ils nous font des propositions de construction qui vous paraissent déséquilibrées, ces propositions sont au moins équilibrées sur le plan financier.

Nous aurons d'autres occasions d'avoir des constructions qui comptent uniquement des PLAI. Cela vous sera présenté dans une délibération à suivre. C'est le déplacement du foyer Aftam, aujourd'hui rue du Dôme, qui va être installé sur les terrains Renault. J'ai donné mon accord récemment. Nous reviendrons sur ce sujet, qui est extrêmement positif pour la ville. Les 96 logements seront tous des PLAI.

Enfin, pour conclure cette rapide intervention, je voulais dire à M. Fourcade qui se félicite effectivement du déblocage de ce dossier, que nous l'avons échappé belle : la convention conclue entre la SAEM, la ville et l'Office départemental d'HLM prévoyait que, si nous n'avions pas signé avant le 13 juillet au soir, c'était à la ville de payer le terrain et la construction. Ce dossier a été lancé il y a trois ans, mais il a été réglé dans l'extrême urgence. Il aurait pu l'être largement avant, mais nous sommes heureux d'avoir pu conclure positivement un dossier que vous aviez engagé. Nous, nous l'avons conclu en six mois, vous, vous étiez dessus depuis trois ans.

(Mouvements divers dans la salle)

Oui, c'est comme cela, M. Fourcade, c'est pas mal, nous avons bien travaillé.

En ce qui concerne la remarque faite par la Commission des Affaires Générales et sociales sur la répartition des logements, j'ai en effet demandé à M. Gallant, à Mme Dubost, que l'on obtienne, chaque fois qu'il y a des participations de la ville, que ce soit pour des garanties d'emprunt ou des surcharges foncières, des attributions de grands logements. Je ne comprends pas que l'on raisonne sur la loi SRU (20% de logements), par nombres de logements, par quantités de logements. Avoir 20% de studios dans une ville, ce n'est pas la même chose que d'avoir 20% de 3 ou 4 pièces.

J'ai demandé à la ministre du Logement que l'on prenne en compte la taille des logements, que l'on additionne la surface des logements sociaux plutôt que leur nombre. A chaque fois que l'on est dans cette logique du

nombre de logements, on nous attribue 20% de logements. Mais en général, on attribue à la collectivité qui supporte l'opération ou qui propose le terrain, des T1 et des T2.

Dans cette opération, nous allons avoir 28% de T2 avec 5 logements, nous aurons 27% de T3, 25% de T4 et 33% de T5. C'est la première fois que nous parvenons à obtenir de grands logements. Je m'en félicite et je félicite les négociateurs de ce dossier, la SAEM, Mme Dubost et M. Gallant.

Chaque fois que nous aurons un dossier de logement social à négocier, nous demanderons en priorité des grands logements, car c'est surtout ce qui manque. Le jour où nous pourrions attribuer des grands logements, T4 ou T5 à la famille logée à l'étroit dans un T2, elle le libérera pour d'autres. Il va falloir mettre en place un système de progression.

La délibération n°6 est adoptée à l'unanimité.

7 - REAMENAGEMENT DES LOCAUX DES SERVICES DE LA POLICE MUNICIPALE - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SOLLICITER DES SUBVENTIONS.

Rapporteur : M. Papillon

Mes chers collègues, avec cette délibération nous abordons le dossier de rénovation des locaux de la police municipale, qui sont situés au rez de jardin de l'hôtel de ville. Ces locaux, tous ceux qui sont allés les visiter le savent, sont vétustes. Ils ne sont plus adaptés aux missions qu'ils doivent remplir.

Tout d'abord, ils ne permettent pas d'accueillir le public bouloonnais dans de bonnes conditions. Il n'y a pas de véritable salle d'attente, la confidentialité des échanges est limitée. Quant à l'accessibilité pour les personnes handicapées et à mobilité réduite, c'est une vue de l'esprit.

Les conditions de travail des agents, que je veux saluer ici, en votre nom à tous, ne sont pas faciles puisque leur salle de réunion, qui comprend également leurs vestiaires, est trop petite. Ils ne disposent pas de sanitaires adaptés. Et on peut aussi signaler que l'agent qui est chargé de l'accueil est également celui qui doit avoir l'oeil sur les six caméras de vidéosurveillance de la ville.

Alors que la municipalité va investir dans un réseau de vidéo protection moderne pour assurer la sécurité de nos concitoyens, la police municipale ne possède pas de centre de supervision pour exploiter les données des caméras, ce qui, en pratique, annule tout l'intérêt du dispositif.

Des réflexions sur la rénovation des locaux de la police municipale existent depuis 2000. Un temps, on a pensé

délocaliser ces locaux. Finalement, le temps a passé et l'urgence était relative. Nous avons décidé d'attaquer ces travaux en prenant une option de réaménagement du rez de jardin de l'hôtel de ville, puisqu'en fait, cette opération permettra de remettre aux normes d'accessibilité et de sécurité le rez de jardin, qui aujourd'hui ne répond pas à ces normes.

Le coût total de l'opération de la rénovation des locaux, plus le centre de supervision pour les caméras, est d'un montant de 180 000 euros HT. C'est dans ce cadre qu'intervient cette délibération. Elle tend tout simplement à autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de tous les organismes et institutions qui peuvent en attribuer. On pense particulièrement au Conseil général des Hauts-de-Seine qui, dans le passé, avait libéré une enveloppe financière pour aider à un précédent projet de rénovation, qui finalement n'a pas été mis en œuvre. Dès que l'on peut obtenir des financements complémentaires pour nos projets, il ne faut pas s'en priver.

Je vous demande de bien vouloir adopter cette délibération. Je vous remercie.

Commission de l'urbanisme et des Travaux :

Avis favorable à l'unanimité.

Commission des Finances :

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme Shan :

Je voulais en profiter pour demander s'il y avait une réflexion de la municipalité qui viserait à assurer une présence de proximité, éventuellement par regroupement de quartiers ?

M. Baguet :

C'est-à-dire ?

Mme Shan :

C'est un projet assez central, puisqu'il a lieu dans les locaux de l'hôtel de ville. A terme, y aura-t-il une réflexion pour avoir d'autres locaux ? Je dis regroupement de quartiers, pas un par quartier.

M. Baguet :

Des locaux de la police municipale ? Des bureaux décentralisés de la police municipale ? Je ne peux pas vous répondre dans l'immédiat. Je rappelle que c'est surtout à la police nationale d'assurer la sécurité de nos concitoyens. La police municipale est là en complément. C'est vrai qu'il

faut peut-être améliorer le travail entre la police municipale et la police nationale.

M. Gardillou, vous voulez dire un mot ?

M. Gardillou :

Pour le moment, il n'y a pas de projet de faire des antennes de la police municipale dans les quartiers. Je rappelle que nous sommes déjà en sous-effectif pour une ville de 110 000 habitants. Prochainement, avec M. Papillon, je présenterai à la municipalité un projet de police municipale avec un périmètre adapté et un réseau de vidéosurveillance, avec une possibilité d'évolution sur trois ans. Mais il faut bien que nous restions sur des compétences de police municipale. Je rappelle que la compétence régaliennne de l'Etat, c'est la sécurité publique. Nous ne pouvons venir qu'en apport pour rassurer nos concitoyens, mais en rien vouloir faire de la police urbaine de proximité dans les quartiers.

La délibération n°7 est adoptée à l'unanimité.

8 - PARTICIPATION FINANCIERE AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT DES HAUTS DE SEINE POUR L'ANNEE 2008 - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION DE FINANCEMENT CORRESPONDANTE.

Rapporteur : Mme Missoffe

Cette délibération concerne le financement du Fonds de solidarité pour le logement. L'action de ce fonds consiste en l'octroi d'aides pour l'accès au logement et le maintien dans les lieux, financés sous forme subventions, de prêts sans intérêts, de garanties aux impayés de loyer, aux impayés de factures d'eau, de téléphone et d'énergie.

Le financement du Fonds est assuré par le Département. Les collectivités territoriales peuvent toutefois y participer, et la ville de Boulogne-Billancourt a décidé depuis 1994 de participer au financement du fonds de solidarité.

La participation financière se fait sur la base d'un montant par habitant. Pour l'année 2008, le coefficient multiplicateur est de 0,15 € par habitant. Coefficient identique depuis 2004, soit un montant de 15 947,40 € pour Boulogne-Billancourt.

La gestion financière du Fonds a été déléguée à la CAF. L'instruction et la gestion administrative des dossiers liés aux mesures relatives à l'accès au maintien et à l'accompagnement social lié au logement sont assurées par les services de la ville, tandis que l'instruction et la gestion administrative des dossiers liés aux impayés d'énergie sont assurés par le CCAS.

En 2008, la commission plénière du FSL de Boulogne-Billancourt a examiné 325 demandes pour 164 729 €.

Pour l'aide au paiement EDF et GDF la commission de secours du CCAS a examiné 409 demandes pour un montant de 56 771 €.

Le nombre de familles aidées est en augmentation constante, soit environ 30% depuis 2004.

Il vous est proposé d'approuver la participation de la ville au financement du fonds de solidarité pour le logement des Hauts-de-Seine pour l'année 2008, 15 947 € pour le volet logement, et d'autoriser le Maire à signer la convention tripartite de financement correspondante avec le CCAS, et le département qui sera proposée à l'ordre du jour de l'assemblée départementale lors de sa séance du 19 décembre 2008.

Commission de l'urbanisme et des Travaux :

Avis favorable à l'unanimité.

Commission des Finances :

En commission des finances, l'augmentation du volume de la participation financière de la ville à ce fonds a été évoquée. Etant donné que le financement de ce fonds est normalement assuré par le Conseil général, il a été acté qu'une augmentation ne serait étudiée que si l'intégralité des fonds versés pour l'année 2007a été consommée.

On s'est aussi interrogé sur la composition du comité de pilotage qui attribue les aides aux familles. La ville siège dans ces commissions d'attribution.

Avis favorable de la commission des finances, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme Even :

Le 17 avril 2008, nous avons déjà voté cette délibération, donc dans le même exercice pour l'exercice 2007. A l'époque, je vous avais déjà fait remarquer que nous étions sur un recensement datant de 1999, il y a donc bientôt 10 ans, et que ce fonds était vraiment très minime. Vous m'aviez répondu qu'effectivement nous étions sur un recensement 1999 et proposé d'attendre la fin 2008 pour se repositionner. Nous sommes fin 2008. Je me dis que si nous ne nous repositionnons pas ce soir, il va falloir attendre un an par rapport à l'augmentation du fonds.

M. Fusina :

On vous avait posé une question en commission des finances, ce qu'a très bien rappelé Mme Lavarde, sur le taux de consommation des crédits de l'année écoulée ? Il est évident que, si nous avons mobilisé la totalité des cré-

dits, il convient de faire un effort supplémentaire, parce qu'on sait très bien que la situation sociale des administrés de Boulogne-Billancourt se dégrade, hélas.

M. Baguet :

Effectivement, j'ai demandé aux services de regarder ce dossier. Le fonctionnement du service est un peu compliqué. En fait, le pilote, c'est le Conseil général. C'est lui qui fixe les taux et les besoins d'appel de financement en fonction de la consommation des crédits. Or, nous avons vérifié, le Conseil général n'a pas besoin de crédit supplémentaire. Si le Conseil général a besoin de fonds supplémentaires, il appellera les partenaires, c'est-à-dire les 36 communes des Hauts-de-Seine qui sont adhérentes à ce FSL, à augmenter leur participation.

Sur le détail des crédits, les cotisations des 36 communes représentent 270 000 €, soit 4,44%. Les bailleurs qui sont aussi appelés - il y en a 33 sur Boulogne-Billancourt qui participent à l'abondement du FSL - représentent près de 500 000 €, soit 8%. Le département abonde le fonds à hauteur de 5,123 M€, soit 84% du fonds, et la CAF apporte 200 000 €, ce qui fait 3,28% du Fonds. Le total du Fonds aujourd'hui bénéficie d'une dotation de 6,92 M€. Or, ce sont les commissions locales, que préside d'ailleurs Mme Missoffe qui, en fonction des besoins, demandent au fonds départemental les crédits correspondants.

Tant que les demandes des communes peuvent être satisfaites par le fonds départemental, il n'y a pas d'appel de fonds supplémentaire.

A Boulogne-Billancourt, nous participons à hauteur de 15 000 € ; 239 familles bénéficient du FSL, il y a 441 demandes pour un montant total de 164 000 €. Nous versons 15 000 € au pot commun et les Boulonnais bénéficient de 164 000 € d'aide supplémentaire.

Bien évidemment, si le département nous demande d'augmenter notre contribution, nous le ferons, mais pour l'instant, ce n'est pas le cas. Aujourd'hui, toutes les demandes qui passent en commission sont satisfaites.

C'est un exercice difficile. On nous demande de cotiser avec un minimum, mais visiblement il n'y a pas de besoins supplémentaires. Le Conseil général est le premier à devoir tirer le signal d'alarme en cas de manque de fonds, et c'est lui qui demande à ses partenaires d'abonder. Il participe lui-même à l'augmentation du fonds et demande ensuite aux partenaires d'augmenter leur participation, ce qui n'a pas été le cas depuis très longtemps.

Mme Even, vous avez raison, si nous raisonnions sur 110 300 habitants, cela ferait plus que sur 106 000 habitants. Pour autant, comme on ne nous demande pas de participer davantage, je préfère que l'on garde l'argent de

la commune pour aider les gens qui en ont besoin, soit dans le cadre de la Caisse des Ecoles, qui ne bénéficie pas d'un fonds départemental, soit pour d'autres structures sociales qui ont besoin de crédits.

Mme Missoffe :

De toute façon, comme l'année prochaine on passe au recensement de 2006, forcément la subvention de la ville va augmenter.

M. Baguet :

Oui, elle augmentera, mais pour l'instant je vous assure, il n'y a pas besoin de financement au niveau départemental, c'est un fonds global de 6 M€. On nous demande notre autorisation. Je note que l'on avait dû voter en avril une participation pour 2007, là, au moins, nous votons en 2008 une participation en 2008. C'est quand même mieux, même si cela peut paraître surprenant que l'on ne paye que sur la base de 106 316 habitants. Il n'y a pas de demande supplémentaire de la part du Conseil général, mais dès que ce sera le cas, nous participerons bien évidemment, nous souscrirons à la demande du Conseil général.

Mme Even :

Est-ce que toutes les demandes des Boulonnais sont satisfaites ?

M. Baguet :

Celles qui passent effectivement à la commission.

Mme Missoffe :

Elles sont satisfaites selon les critères. Nous avons un règlement très strict que je ne suis pas toute seule à décider, il y a la CAF, les assistantes sociales. Il y a un règlement assez gros. Elles regardent à chaque fois si l'on est bien dans les critères. Il y a des refus malheureusement, mais toutes les demandes qui peuvent être satisfaites le sont, bien évidemment.

M. Baguet :

Le fonds départemental a élaboré un règlement qui s'applique à tous les partenaires et à toutes les communes. Si on ne rentre pas dans le règlement, on ne peut pas en bénéficier. Dans le cas précis du FSL, il y a un règlement très précis. Les familles qui correspondent peuvent bénéficier de l'aide. Pour l'instant, nous n'avons jamais refusé une aide à Boulogne-Billancourt.

La délibération n°8 est adoptée à l'unanimité.

9 - PLAN LOCAL D'URBANISME DE BOULOGNE-BILLANCOURT - REVISION SIMPLIFIE N°2 - AUTORISATION DE LANCEMENT DES PROCEDURES.

Rapporteur : M. Mougin

Monsieur le Maire, mes chers collègues, par cette délibération il vous est proposé de lancer la procédure de révision simplifiée numéro 2 de notre PLU.

En effet, la société General Electric, propriétaire des tours des bureaux du Pont de Sèvres, a fait part à la ville en son temps de son intention de procéder à des travaux de rénovation des dites tours. Ce projet s'intègre parfaitement dans la volonté qui est la nôtre de procéder à l'amélioration du quartier du Pont de Sèvres et sa revalorisation, tant par l'aménagement des terrains Renault de la ZAC Seguin-Rives de Seine que par le développement et la mise en application ANRU au travers de laquelle la société Paris Habitat entend améliorer son parc de HLM.

Ce projet de renouvellement de bureaux, qui va conduire à pouvoir accueillir 80 000 m² de surface d'activité, alors qu'aujourd'hui on en a 70 000 et qui sont vides à 70%, va permettre d'apporter à la ville une amélioration de ses ressources en taxe professionnelle. En outre, ainsi que vous pourrez le constater sur la maquette présentée dans le couloir, l'équipe d'architectes retenue par la société General Electric, présente un projet qui, à défaut d'une reconstruction totale de cet ensemble, présente l'avantage de l'améliorer notablement en termes d'esthétique, de fonctionnalité, de confort, et, surtout, de qualité environnementale. Ce qui était, à mon sens, très important.

Pour toutes ces raisons, nous vous proposons de lancer cette procédure, qui est d'intérêt général et qui permettra, par la voie simplifiée, d'aller assez vite et de permettre d'avoir la livraison de bureaux rénovés et la construction d'une cinquième tour, la construction et la livraison de cet ensemble dans un délai raisonnable, qui sera en harmonie, en synchronisation, avec la livraison des premières améliorations de la zone du Pont de Sèvres elle-même.

Voilà, Monsieur le Maire, l'esprit de cette délibération.

M. Baguet :

Je vous invite à aller voir la maquette qui nous a généreusement été prêtée par General Electric .

Commission de l'urbanisme et des Travaux :

Avis favorable, le groupe @lternance s'étant abstenu.

Mme Shan :

La zone ND concernée abrite, il me semble, le jardin des tours et les jardins familiaux du Pont de Sèvres. Chacun sait ici l'attachement que les occupants peuvent

avoir. Transformer une zone naturelle en zone de terrain constructible, ce n'est jamais neutre, surtout dans une période où la majorité présidentielle prétend être engagée dans le Grenelle de l'environnement. Cela peut ne pas être absurde cependant, si cela va dans la continuité du projet de l'urbaniste en chef.

Il serait bon, avant d'adopter cette délibération, que nous ayons connaissance du point de vue de M. Devillers sur la modification du règlement d'urbanisme. Il a certainement produit un rapport à ce sujet. Pourrais-je en avoir connaissance ?

Par ailleurs, la relance de la construction de bureaux qui, en 2004, était justifiée par l'attrait de la couronne parisienne jumelée à un marché immobilier en pleine croissance, sur ce point, je ne suis pas sûre que, sur le marché immobilier en pleine croissance, nous soyons dans la même configuration.

Quant à l'attrait de la couronne parisienne, l'étude Médiamétrie qui est parue ce lundi pour la CCIP, indiquait que seules 17% des entreprises parisiennes -il y a eu un sondage sur 979 entreprises- seraient prêtes à s'installer dans une tour aux portes de la capitale.

Ne croyez-vous pas que, compte tenu du déficit de logements dans les centres urbains, une requalification d'immeuble aurait pu être à l'ordre du jour, ce qui éviterait la construction de 5 500 m² supplémentaires et la suppression d'une zone ND dans un milieu déjà urbain dense ?

En plus, cela serait plus compatible avec les prétentions affichées de notre futur SCOT.

M. Fourcade :

J'approuve cette révision simplifiée qui va permettre le démarrage de ce chantier. En effet, il était difficile de laisser coexister une architecture très moderne sur le Trapèze et une architecture un peu vieillotte sur le Pont de Sèvres.

Dans le jury qui a été constitué, auquel la ville avait été invitée, le projet de l'architecte a été retenu. Je trouve que c'est une bonne opération, et je souhaite que l'on puisse communiquer sur ce projet. Dans le numéro du Point qui est sorti ce matin, il y avait une page sur le projet de tour de Jean Nouvel qui expliquait combien l'attractivité de Boulogne-Billancourt va se développer avec ce projet. Je souhaite qu'il y ait la même communication pour ce projet-là, car ce sont deux projets très intéressants aux portes de Paris qui, malgré la crise actuelle, sont intéressants pour l'ensemble de la ville.

M. Baguet :

M. Fourcade, je vous remercie pour vos propos. Honnêtement, c'est un très beau projet.

Mme Shan, j'entends votre proposition de transformer les trois tours Chenonceaux, Vendôme et Amboise en logements, mais honnêtement, ne croyez-vous pas que le Pont de Sèvres est déjà très dense ? Je rappelle que ce quartier compte 2 200 logements, dont 1 200 logements sociaux et une population de 4 500 personnes. Si nous voulons vraiment que nos concitoyens aient une vie harmonieuse, il faut aussi leur proposer des emplois et, si possible, aux portes de chez eux. Les emplois, c'est aussi de l'activité, du commerce. Je rappelle que, depuis que ces tours sont partiellement vides d'utilisateurs, les commerces connaissent des difficultés. Allez voir la librairie du Pont de Sèvres, la brasserie qui a fermé.

Si l'on veut que ce quartier revive, il faut lui redonner du dynamisme économique, il faut revitaliser la vie associative, apporter de la sécurité à ce quartier, toiletter la situation juridique. Nous n'allons pas mettre 118 M€ d'argent public sans un équilibre parfaitement calculé.

Je crois que ce projet est un bon projet. Ne vous inquiétez pas, même si 17% seulement des entreprises sont prêtes à venir s'installer dans des tours en banlieue, je suis convaincu que General Electric trouvera facilement des clients pour s'installer dans ces tours rénovées. Et comme le disait M. Mougin, rappelant la très forte qualité environnementale, elles sont au pied du métro, au bord de la sortie de Paris avec la RN 118, au bord de la Seine, ces tours ont de grands atouts. Il était absolument nécessaire de les rénover.

Elles datent des années 70. Nous ne pouvons pas rénover l'ensemble du quartier, les appartements, les façades de Paris Habitat et laisser les tours en l'état. Nous pouvons nous en féliciter. Effectivement, comme le dit M. Fourcade, il faut parler de ce projet qui est un bon projet pour la ville. Les tours n'ont rien de scandaleux, elles peuvent satisfaire des grandes entreprises.

Mme Vouette :

Monsieur le Maire, pouvez-vous nous garantir que l'espace réservé aujourd'hui aux jardins familiaux restera en zone naturelle ? Si je comprends bien, le fait de modifier la qualification de cet espace permettra un jour de voir pousser des constructions. Sur ce point-là, nous ne sommes pas d'accord. Peut-on être assuré que ces jardins familiaux resteront bien ?

M. Baguet :

A priori, les jardins familiaux ne sont pas condamnés. Mais franchement, si on doit se réorganiser différemment, et, si cela doit hypothéquer ce projet, nous trouverons des solutions. Nous ne pouvons nous opposer à ce projet pour le devenir de quelques jardins familiaux. Ils sont très importants. Nous ferons tout pour les maintenir, mais à cet instant précis, je ne peux pas vous répondre. M. Roger

me dit qu'ils seront préservés à coup sûr. Vous vous engagez, M. Roger ? Moi, je suis prudent.

Mme De Noue est là dans le public, elle me fait signe de la tête, les jardins familiaux sont donc préservés. Je parle sous le couvert de Mme De Noue et de M. Roger. Vous avez la réponse, ils seraient protégés.

Mme Vouette :

On comprend bien qu'ils sont protégés en ce moment, ou en tout cas à court terme, mais le fait de changer cette zone de qualification, cela ne les protège pas à long terme. Donc, nous nous abstenons.

M. Baguet :

Vous vous absteniez, c'est dommage sur un projet comme cela. Les habitants du Pont de Sèvres sont tous demandeurs que leur quartier retrouve une vraie dynamique économique. C'est votre choix, je le respecte, mais je ne le partage pas.

Ont voté pour : 50 dont 9 par mandat

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 5 (Mme VOUETTE, M. FUSINA, Mme SHAN, M. TISSEYRE, Mme EVEN)

La délibération n°9 est adoptée.

10 - MUSEE DES ANNEES 30 - CONVENTIONS DE PARTENARIAT - DONATIONS -- AUTORISATIONS ET ACCEPTATIONS.

Rapporteur : M. Fournier

Cette délibération vous propose la conclusion de partenariats contribuant au rayonnement de la ville et au développement des synergies entre différentes institutions culturelles, ainsi que l'acceptation d'une donation pour le Musée des Années 30.

- Le premier point concerne le renouvellement d'un partenariat avec le CE de la CAFY. Cela consiste en une entrée gratuite pour une entrée payante au Musée des Années 30.

- Le second point concerne une convention de partenariat avec le cinéma Pathé de Boulogne-Billancourt, qui est un parfait exemple de synergie que nous essayons de monter avec différentes institutions culturelles de la ville.

- Le troisième point concerne une donation qui nous est proposée.

Commission des Affaires Générales et sociales :

La commission a émis un avis favorable. Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote.

Le groupe @lternance a souhaité connaître le nombre de personnes concernées par le partenariat avec la CAFY

et savoir pourquoi la convention de partenariat n'est pas étendue au cinéma de l'espace Landowski. Celui-ci a également mentionné que le cinéma Landowski était peu connu et bénéficiait de peu de publicité.

Le groupe @lternance a de plus demandé le coût de l'exposition itinérante organisée par la ville et comment ont été choisis les bénéficiaires du partenariat.

En rapport à l'article 2, le groupe a souhaité connaître la situation des ayants droit qui accompagnent le personnel de la CAFY.

Relativement à l'article 2 2.1, le groupe a demandé quels sont les lieux concernés par l'exposition itinérante.

Commission des Finances :

Avis favorable de la commission des finances, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Fourcade :

Je voulais demander à M. Fournier, qui tout à l'heure nous a parlé de la promotion du directeur du conservatoire, s'il y avait également une promotion à l'extérieur du conservateur du musée.

Mme Even :

Je voulais déjà remercier le rapporteur de notre commission, qui rapporte les différents échanges que nous avons lors de ces commissions.

Par rapport au cinéma Landowski, je ne pense pas avoir dit qu'il était peu connu, mais juste profiter des conventions de partenariat pour qu'il soit davantage connu et à Boulogne-Billancourt et à l'extérieur de Boulogne-Billancourt. C'est juste ce point que je voulais préciser.

M. Tisseyre :

Effectivement, Mme le rapporteur a très bien rapporté.

M. Baguet :

Merci de la féliciter !

M. Tisseyre :

Maintenant, on aimerait avoir des réponses circonstanciées sur nos questions.

M. Fournier :

Vous avez parfaitement rapporté. Je vais essayer de reporter, mais pas le débat.

- Sur le nombre de personnes concernées par le partenariat avec la CAFY, je pense que vous allez frémir, c'est 5. Mais cela s'inscrit dans le cadre d'une politique de développement, d'avoir des initiatives.

- Sur la situation des ayants droit, je ne comprends pas bien la question. Un ayant droit, d'un point de vue juridique, je sais ce que c'est, mais qu'est-ce que vous entendez par "situation" ? Est-ce les ascendants, descendants, les transversales, horizontales, verticales... bref, il faudrait me préciser ce que cela veut dire.

- Pourquoi le cinéma Landowski n'est pas concerné ? Je suis d'accord pour faire la promotion d'un cinéma d'art et d'essai destiné à tous, mais c'est à lui de l'accepter parce qu'il a une convention qui régit son partenariat avec nous. C'est à voir. En revanche, sur d'autres actions culturelles, bien évidemment nous comptons l'intégrer à notre démarche.

- Sur le coût de l'exposition itinérante organisée par la ville. Il s'agit d'une exposition qui doit faire la promotion du musée Belmondo et de la sculpture figurative. C'est en cours d'étude. Je ne peux pas vous en donner le budget. Le but est de présenter aux Boulonnais, et également à des partenaires qui seraient susceptibles de nous aider, je parlais de mécénat tout à l'heure, mais c'est assez important. On peut imaginer que cela peut être au cinéma Pathé, à l'espace Landowski, à Marmottan, dans tous les lieux que vous pouvez imaginer.

- Sur la question de M. Fourcade concernant la promotion du conservateur du musée : oui, il s'agit vraiment d'une promotion, puisqu'il est nommé à l'Orangerie. On peut supposer qu'entre l'Orangerie, qui fait 500 000 entrées par an, et le nôtre, dont les entrées sont en baisse depuis l'année dernière, on ne va pas revenir sur des propos polémistes, c'est vraiment une promotion. Pour refuser une telle offre... bon, bref.

Pour rebondir sur votre question également, je suppose que, pour le prochain conservateur qui sera nommé, ce sera aussi une promotion.

M. Tisseyre :

Concernant les ayants droit, ce que j'entendais par ayant droit, dans la convention, article 2, on parle des agents de la CAFY. Ce que j'entendais, ce sont les conjoints, les enfants, etc.

M. Fournier :

Pour moi, c'est la définition de l'ayant droit. C'est réservé aux collaborateurs de la Cafy, ils peuvent y aller avec leur famille. Cela me paraît plutôt positif.

La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité.

11 - ZAC SEGUIN - RIVES DE SEINE - EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'AFTAM POUR L'ACQUISITION D'UNE RESIDENCE SOCIALE COMPRENANT 96 LOGEMENTS SUR L'ILOT A3Aa DE LA ZAC - AUTORISATION.

Rapporteur : M. Gallant

Il s'agit effectivement de cette opération de démolition/reconstruction et agrandissement de capacité d'un actuel foyer de travailleurs migrants, situé 91 rue du Dôme.

Suite à la décision de Renault, qui est propriétaire de la parcelle occupée par ce foyer, de ne pas renouveler le bail qui le lie jusqu'en 2009 à l'Association pour la Formation des Travailleurs Africains, elle-même gestionnaire de l'établissement, un nouveau lieu d'accueil pour les 71 résidents de ce foyer, dont on doit rappeler que 80% sont âgées de plus de 55 ans, a été recherché.

Ce foyer est pour sa part inscrit au plan national de traitement des FTM depuis 2001, en vue de sa transformation en résidence sociale.

Des discussions menées entre RENAULT, l'AFTAM et le promoteur ICADE CAPRI, acquéreur du terrain sis 91, rue du Dôme, vendu par RENAULT en vue de la réalisation d'une opération immobilière, et promoteur intervenant dans la ZAC Séguin-Rives de Seine, ont abouti à un accord portant sur la réalisation d'une résidence sociale sur l'îlot A3Aa de la ZAC Séguin-Rives de Seine.

Cette résidence sociale comprendra 96 logements (68 T1 de 17 m² environ, 25 T1 de 20 m² environ, dont 5 adaptés aux personnes à mobilité réduite, 3 T1 bis de 30 m² environ) et des locaux communs dont une cafétéria, une laverie, une salle de réunion et un bureau.

D'après le pré-projet social transmis par l'AFTAM, 71 logements seront réservés au relogement des résidents vieillissants du foyer de la rue du Dôme et 25 logements pourraient être destinés à des ménages rencontrant des difficultés d'accès au logement.

Le Conseil Général des Hauts-de-Seine, délégataire des aides à la pierre, peut prendre l'initiative de réunir un comité de pilotage qui statuera sur le projet social de la résidence. Ce comité de pilotage, facultatif, rassemblerait notamment les représentants de la ville de Boulogne-Billancourt, de l'AFTAM, d'ICADE CAPRI, de la commission interministérielle pour le logement des populations immigrées (CILPI), de l'agence nationale pour la participation des employeurs à l'effort de construction (ANPEEC), du Conseil Général des Hauts-de-Seine, des directions départementales de l'équipement et des affaires sanitaires

et sociales (DDE et DDASS). Il aurait, avec le comité des résidents, à élaborer le projet social définitif et à définir les publics qui seront accueillis prioritairement.

Il convient de préciser que les travailleurs migrants issus du foyer de la rue du Dôme bénéficieront d'un droit d'occupation pérenne dans la résidence sociale du macro lot A3.

Les 25 autres places créées serviront de logements transitoires d'insertion à des ménages ayant des difficultés à accéder à un logement, inscrites à ce titre au Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) et, le cas échéant, bénéficiant d'un accompagnement social.

Le prix de l'acquisition de la résidence sociale en VEFA par l'AFTAM auprès d'ICADE CAPRI est de 6 615 600 € HT pour une surface SHON de 2 653 m². La Ville est sollicitée pour l'attribution d'une subvention de 170 000 €, soit 1 770 € par logement créé, et pour garantir les emprunts en contrepartie de 25 droits de réservation, ce qui fera l'objet d'une prochaine délibération.

La réalisation de cette résidence sociale répondra à deux objectifs du PLH, car elle améliorera les conditions de logement des résidents vieillissants d'un des cinq foyers existant à Boulogne-Billancourt et favorisera la fluidité du parcours résidentiel. Le foyer situé 91 rue du Dôme n'étant pas conventionné, elle permettra aussi une inscription nette de 96 logements supplémentaires PLAI à l'inventaire des logements sociaux de la Ville.

Comme vous l'aurez noté, cette opération est liée au projet immobilier privé qui prendra place à l'angle des rues du Dôme et du Boulevard Jean Jaurès, et conditionne en fait sa réalisation. Je me félicite de l'obtention d'un accord entre RENAULT, ICADE CAPRI, la Croix Rouge et la Ville qui permettra le maintien de la maison médicale de garde dans des conditions de pérennité satisfaisante, la réalisation du projet immobilier privé et celle de cette nouvelle résidence sociale.

Voilà les différents termes de la délibération qui vous est proposée, et qui, par ailleurs, mentionne les modalités de versement de la subvention, la moitié de son montant à l'obtention de l'agrément de l'opération par le département des Hauts-de-Seine, le solde à la livraison de la résidence, une fois la convention APL et de réservation des logements signée.

Commission des Affaires Générales et sociales :

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote. Le groupe @lternance a demandé ce qu'il en était du loyer pris en charge par la ville.

Commission des Finances :

Le groupe @lternance a souhaité connaître le coût pour la ville de cet aménagement. Le député-maire leur a indiqué que, suite aux négociations menées, le maintien de la maison médicale de garde et la construction des 96 nouveaux logements se fait et se fera à coût neutre pour la ville.

Avis favorable de la commission des finances, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Fourcade :

Je me félicite de voir arriver à son terme une affaire très importante sur le plan humain, parce qu'elle va permettre à un certain nombre de vieux travailleurs de trouver un logement décent, alors qu'actuellement ils sont très mal logés. Lorsqu'on a monté l'opération, on avait obtenu un financement de la Région pour la différence entre les 71 places prévues pour reloger les gens qui sont dans le foyer Aftam actuel et les 96 possibles. Je vois que vous avez substitué une autre théorie, un financement de PLAI classique avec le Département. Le financement régional a-t-il complètement disparu de cette opération ?

Mme Even :

Une petite précision. Quand nous demandons le coût du loyer, c'est le coût du loyer de la maison médicale, que vous nous aviez annoncé lors du Conseil municipal du 10 juillet à 75 000 €. On voudrait être bien sûr que maintenant il n'y a plus rien.

M. Baguet :

Dans le plan de financement, il y a bien une subvention du Conseil régional d'Ile-de-France : 350 000 €. Il y a également 170 000 € de participation de la ville et 300 000 € de Renault. Je crois que c'est une bonne opération.

M. Fusina :

Dans l'exposé des motifs, il est indiqué que la Région a prévu une contribution prévisionnelle déjà de 150 000 ?.

M. Baguet :

Oui, c'est dans l'exposé des motifs. C'est effectivement une bonne opération, qui n'était pas simple parce qu'il y a cinq partenaires : Renault, l'Aftam, la Croix Rouge, la ville et la SAEM. La Croix Rouge cherche à valoriser son patrimoine, ce qui me paraît tout à fait légitime. Nous étions occupants de ce centre de soins de la Croix Rouge pour la maison médicale de garde, qui a mis un peu de temps à démarrer, qui existe, qui rend beaucoup de services à la population boulonnaise. Ambroise Paré accueille chaque année 55 000 urgences. Cette maison médicale commence

à devenir maintenant connue et dépanne beaucoup les familles boulonnaises.

Il était prévu, à un moment, que la maison médicale de garde paye un loyer dans l'immeuble rénové. Nous avons pu négocier. Je tiens à remercier d'ailleurs l'ensemble des partenaires. Comme dans toutes les négociations, chacun exprime ce qu'il pense. J'ai exprimé assez fortement mon mécontentement sur le fait que la ville ne gagnait rien dans cette opération, si ce n'est, comme l'a rappelé Jean-Pierre Fourcade, de pouvoir accueillir décemment toute une population qui a travaillé de longues années dans les usines Renault, qui a rendu service au pays, à l'entreprise Renault, à la ville. Ces travailleurs migrants méritent largement de pouvoir être dans des appartements tout à fait décents. C'est une opération humainement parfaite.

Il fallait simplement se caler sur le plan financier. Après négociation, j'ai accepté que la ville verse 170 000 € de participation en contrepartie de la pleine propriété d'une surface de 110 m² dans le bâtiment reconstruit, indépendante et accessible directement de la rue, qui permettra d'accueillir à la fois la Maison médicale de garde et peut-être, nous l'avons évoqué ce matin avec M. Morand, le retour d'un centre de planning familial. Nous n'avons pas de centre de planning familial à Boulogne-Billancourt, c'est un gros défaut. Un projet nous a été présenté ce matin. Nous devrions pouvoir organiser, avec le soutien du Conseil général, ce projet qui serait un bon projet.

Le planning familial pouvant peut-être occuper les locaux dans la journée et la Maison médicale de garde le soir et les week-ends.

Ce n'est pas une opération financièrement neutre, Mme Even, mais la ville récupère en pleine propriété 110 m² très bien placés sur le boulevard Jean Jaurès en contrepartie du déblocage de l'opération du foyer Aftam sur le lot A3a3.

Je crois que l'on peut se féliciter les uns les autres de cette négociation, qui n'était pas très bien partie. Tout le monde a fait un effort, y compris l'entreprise Renault qui va accueillir dans de meilleures conditions, ces travailleurs migrants. L'Aftam est très satisfaite de bénéficier d'un nouveau foyer et, pour le quartier, cela permettra d'avoir un ensemble.

Il faudra que nous soyons très attentifs au projet architectural. M. Mougin suit cela de près. Il nous faut un projet cohérent, qui s'adapte à l'environnement déjà assez urbanisé du boulevard Jean Jaurès. Nous pouvons nous en féliciter. Je tiens à remercier tous les partenaires, ce projet devant être voté par le Conseil national de l'Aftam, je crois, le 3 décembre.

C'est pour cela qu'il y avait urgence à trouver une solution.

La délibération n°11 est adoptée à l'unanimité.

12 - COMMISSION D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS DE LA VILLE - PARTICIPATION DES ASSOCIATIONS.

Rapporteur : M. Gallant

M. Baguet :

Nous en construisons, nous allons maintenant les attribuer. Enfin, pas tout de suite, cela nécessite un peu de temps quand même.

M. Gallant :

Nous nous mettons en ordre de marche.

Par délibération du 17 avril 2008, le Conseil Municipal a désigné les 7 membres qui représentent les élus de la Ville au sein de la commission d'attribution des logements.

Je vous rappelle que notre commission, que j'ai l'honneur de présider, est composée de Madame BOUEE, Mademoiselle CARDETAS, Madame EVEN, Madame MIS-SOFFE, Monsieur BENHAROUN et Monsieur LABRUNYE.

Conformément à l'engagement de notre Député-Maire, rappelé ici lors de notre réunion du mois de juillet, il avait été décidé que, dans un souci de transparence renforcée, cette commission se ferait assister dans ses travaux par des experts ou des représentants d'associations bénéficiant d'une voix consultative et non délibérative.

Les associations dont l'objet est lié au logement sont fort nombreuses sur le territoire de notre Ville. Il m'a semblé ne pas pouvoir retenir les associations de propriétaires, dont les domaines d'intervention peuvent paraître assez éloignés des sujets traités par notre commission d'attribution.

Les associations représentatives des locataires ont, de leur côté, la possibilité de siéger au sein des commissions réunies par les bailleurs sociaux. Les faire siéger au sein du premier niveau de décision que constitue la commission de la Ville ne présenterait que peu de valeur ajoutée au travail que fournissent les représentants de ces associations dans les conseils d'administration et les différentes commissions auxquels ils participent de droit chez les bailleurs sociaux.

Aussi, il m'a paru cohérent de vous proposer que notre commission travaille avec les représentants des associations qui fournissent une activité de terrain sur le territoire bouloonnais, cumulant si possible cette qualité avec celle d'acteur du relogement des personnes en recherche d'un logement.

En conséquence, je vous propose que quatre associations siègent alternativement à la commission d'attribution des logements sociaux de la ville :

- Habitat et Humanisme,
- Inser'toit,
- Solidarités Nouvelles pour le Logement (SNL),
- Un Logement Pour Tous.

Il s'agit de quatre acteurs du logement social de notre Ville, les trois premiers par les activités dans le domaine de l'accompagnement social par le logement qu'ils développent à Boulogne-Billancourt, le quatrième par le rôle de relais efficace qu'il tient auprès des élus dans le signalement des familles en difficultés qu'il accompagne. Je rappelais la réunion que j'avais eue avec les locataires de la rue du Dôme, parmi eux se trouvaient des représentants de cette dernière association.

Mme Even :

Comme M. Gallant l'a rappelé, il y a beaucoup d'associations qui s'occupent du logement sur Boulogne-Billancourt. Il se trouve que l'association Habitat et Humanisme est déjà à la commission d'attribution logement OPHLM. Je connais l'action de cette association sur la ville de Lyon, je la vois beaucoup moins sur celle de Boulogne-Billancourt. C'est juste une remarque.

Pourquoi cette association figure-t-elle dans les deux commissions ?

M. Baguet :

Avons-nous un projet avec eux sur Boulogne-Billancourt ?

M. Gallant :

Effectivement, il y a actuellement un projet et cette association a manifesté son intérêt pour intervenir dans le cadre de l'acquisition amélioration de logements lors de l'exercice du droit de préemption urbain que la ville met en oeuvre. Actuellement, effectivement, plusieurs projets existent.

Quant aux deux autres associations, vous les connaissez parfaitement. Elles sont présentes sur cette ville. Elles ont non seulement des projets, mais également des réalisations et des logements qu'elles font vivre et qui permettent d'accueillir des personnes en très grandes difficultés. Pour ce qui concerne Habitat et Humanisme et les relations avec l'OPHLM, je dirai simplement qu'à ce jour, la commission d'attribution de cet office n'est pas encore constituée dans sa forme nouvelle. Pour l'instant, aucune association autre que les associations locataires ne figurent parmi les membres du conseil d'administration, et par conséquent, de la commission d'attribution des logements.

Si Habitat et Humanisme peut, en vertu des nouveaux statuts qui sont à mettre en place, faire partie du conseil d'administration de l'office, cela n'a strictement aucun rapport avec une quelconque commission d'attribution de logement.

M. Baguet :

Merci. Claude Gallant rappelait en effet que nous avons pris l'engagement d'ouvrir la commission d'attribution de logement à des associations. La proposition qui nous est fait par M. Gallant me paraît équilibrée et évite d'avoir trop d'associations qui viendraient trop souvent. Le fait d'en avoir quatre, qui ont des liens réels avec la ville, me paraît une bonne proposition.

La délibération n°12 est adoptée à l'unanimité.

13 - AIDE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE AUX PROJETS D'ACCOMPAGNEMENT DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE - CONVENTION REGIONALE DE RENOUVELLEMENT URBAIN - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION ET LES DOCUMENTS NECESSAIRES A SA MISE EN ŒUVRE ;

Rapporteur : Mme Rougnon

L'Etat, le département des Hauts-de-Seine et la ville de Boulogne-Billancourt ont adopté le 09 juillet 2007 un contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) pour servir de cadre à la conduite et au financement des actions de politique de la ville et de cohésion sociale pour la période 2007-2012. Le contrat définit un projet de territoire, établi à partir du diagnostic socio-économique de la commune. Les quartiers Pont de Sèvres et Square de l'Avre et des Moulineaux ont été reconnus prioritaires à l'issue de ce diagnostic et bénéficient par conséquent des actions engagées dans le cadre de ce contrat.

Le quartier du Pont de Sèvres se compose d'un ensemble immobilier de 2.300 logements dont 1.200 logements sociaux, mais aussi de 80.000 m² de bureaux, de commerces, de services et d'équipements publics. Cet ensemble immobilier, construit durant la seconde moitié des années 1970, se caractérise par son urbanisme de « dalles ».

Le Square de l'Avre et des Moulineaux, réalisé en 1930 par les architectes Bassompierre, de Rutte et Sirvin, constitue par sa configuration spatiale refermée sur quatre cours jardins, un quartier enclavé peu accessible. Cet ensemble immobilier de 2.356 habitants, a fait l'objet d'une opération de réhabilitation au début des années 90. L'ensemble des logements géré par un même bailleur est caractérisé par son manque de mixité fonctionnelle, généré par l'absence au sein de ce quartier de parcs de logements privés et d'activités de bureaux, associé à une faible mixité sociale.

La région Ile de France est un partenaire fortement engagé auprès des communes dans la conduite de la politique de la ville, en faveur des quartiers et des populations socialement et économiquement défavorisées. A cet égard, elle soutient certains projets éligibles aux crédits d'investissement "Politique de la Ville" en accompagnement au CUCS, suivant l'une des cinq thématiques retenues : habitat et cadre de vie, accès à l'emploi et développement économique, réussite éducative, santé, citoyenneté et prévention de la délinquance.

Dans ce cadre, la région Ile de France et la Ville ont travaillé à l'élaboration d'une convention annexée à cette délibération. Cette convention est destinée à décrire les financements octroyés et les opérations physiques auxquelles la Région va apporter son concours. Les financements sont alloués pour chaque site, Pont de Sèvres et Square de l'Avre et des Moulineaux, suivant deux enveloppes distinctes non fongibles.

Sur le quartier du Pont de Sèvres, le projet de renouvellement urbain a fait l'objet d'un dossier ANRU signé avec l'ensemble des partenaires de la Ville, le 11 juillet 2008. Ce projet revêt un caractère d'amélioration de l'habitat et du cadre de vie, dont l'ensemble des actions et le financement sont définis dans le dossier ANRU. Le coût global du projet s'élève à 118,8 millions d'euros, dont 92,7 millions d'euros conventionnés par l'ANRU. La région Ile de France, bien que n'étant pas directement signataire de la convention ANRU, participe au financement du projet à hauteur de 1,5 millions d'euros, dans le cadre de la convention annexée à cette délibération.

Sur le Square de l'Avre et des Moulineaux, ces subventions d'investissement sont allouées à une opération située aux franges du périmètre de la zone prioritaire. L'opération consiste à rénover certains équipements du gymnase Paul Souriau, pour permettre le développement d'actions selon l'axe "réussite éducative des jeunes par le vecteur du sport", autour de l'activité handball. A ce titre, la Région apporte une contribution prévisionnelle à hauteur de 150 000 euros.

Le projet de convention annexé précise les modalités de versement de ladite participation à la Ville de Boulogne-Billancourt.

J'ai donc l'honneur, mes chers collègues, de vous proposer de m'autoriser à signer cette convention avec la région Ile-de-France, et l'ensemble des documents nécessaires à la mise en oeuvre de celle-ci.

Commission des Finances :

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Fusina :

Je voulais me féliciter de l'action très dynamique du Conseil régional en la matière puisqu'aussi bien pour le dossier 11 concernant la résidence sociale Aftam et cette opération, on aboutit à un effort non négligeable. C'est justement pour ce dossier-là que la subvention prévisionnelle est de 150 000 € pour un financement complet de 1,5 M€, ce qui est effectivement tout à fait conséquent. Nous avons l'occasion, encore une fois, de nous féliciter de l'action du Conseil régional. Dont acte.

M. Baguet :

M. Fusina, nous aimons bien la région socialiste, surtout quand elle nous donne de grosses subventions ! Nous sommes d'accord. Nous l'avons toujours dit : plus nous pourrions obtenir de financements extérieurs, mieux ce sera.

Je rappelle que là aussi, c'était un de nos engagements électoraux. Nous avons affecté un agent municipal à la recherche de subventions, qui ne va faire que cela, aussi bien auprès du Conseil général, du Conseil régional, de l'Etat, de l'Europe, que des mécènes. Je crois que cette personne aura largement mérité son salaire, surtout au rythme où elle nous rabat des subventions.

Mlle Cardetas :

Monsieur le Maire, dans la convention annexée, on parle de la liste jointe à la convention à la page 2 et on ne l'a pas. Et en fin de page, vous parlez de différentes annexes. Malheureusement, elles n'étaient pas jointes à cette délibération. Nous aurions aimé la voir surtout pour "bilan des démolitions et reconstruction programmées".

M. Baguet :

Nous allons vous communiquer tout cela. Vous n'avez que la convention régionale ?

Mlle Cardetas :

Nous n'avons que la convention.

M. Baguet :

Nous joindrons les pièces annexes. Si vous nous les aviez demandées lundi, nous aurions pu vous les apporter aujourd'hui. Nous le ferons.

Mlle Cardetas :

Excusez-moi, cela n'est passé qu'à la commission des finances.

M. Baguet :

Effectivement, c'est une erreur, on va vous les donner.

La délibération n°13 est adoptée à l'unanimité.**14 - CONVENTION D'ANIMATION SOCIALE DES QUARTIERS AVEC LE CONSEIL REGIONAL - APPROBATION DE L'ACTION PROGRAMMEE.****Rapporteur : Mme Rougnon**

Vous avez autorisé le Maire, lors de la séance du 25 septembre dernier, à signer une convention avec le Conseil Régional d'Ile-de-France pour bénéficier d'une participation financière dans le cadre de son dispositif "politique de la ville" pour le développement et l'animation sociale des quartiers.

Ce partenariat permet en effet de bénéficier d'un soutien financier de 7 760€ pour la mise en œuvre d'une action dont le programme doit être validé par la Commission Permanente du Conseil régional.

Il lui a été ainsi proposé d'apporter son soutien à l'organisation d'une journée-rencontre avec les habitants du Pont-de-Sèvres classé en zone urbaine sensible, avec pour objectif de les informer sur le projet de rénovation urbaine ANRU. Cette journée s'est déroulée le 18 octobre dernier selon le descriptif présenté en annexe à la présente délibération.

Il convient aujourd'hui, pour percevoir l'aide financière du Conseil régional, de lui transmettre l'approbation de l'assemblée municipale sur cette action.

Aussi j'ai l'honneur, mes chers collègues, de vous demander d'approuver la journée "rencontre avec les habitants du Pont-de-Sèvres" comme s'intégrant dans le programme d'animation sociale des quartiers soutenu par le Conseil régional d'Ile-de-France.

Commission des Affaires Générales et sociales :

La commission a émis un avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Le groupe @lternance souligne que la demande est présentée a posteriori et souhaite savoir pourquoi. Il a été également demandé quel est le coût réel de cette journée.

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a souhaité avoir connaissance des actions de la politique de la ville en 2009 afin d'adresser les subventions afférentes en amont et il s'interroge sur le faible montant demandé au Conseil régional.

Commission des Finances :

Avis favorable de la commission, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Fusina :

De nouveau bravo au Conseil régional, mais mon observation portait sur l'ANRU, Monsieur le Maire. Il semblerait qu'un certain nombre d'incertitudes budgétaires affectent ce partenaire, qui est pour nous très important pour toute une série d'opérations.

J'espère qu'il n'y aura pas des défaillances à un niveau ou un autre et que l'on pourra vraiment boucler financièrement ces opérations dans lesquelles l'ANRU joue un rôle très important.

M. Baguet :

Effectivement, nous avons un peu rééquilibré les participations, puisque l'ANRU avait diminué sa participation dans l'opération Pont de Sèvres, qui avait été compensée une subvention plus importante de la ville et du Conseil général. Nous venons d'évoquer avec M. Solère l'article paru dans les Echos sur l'absence de financement de l'ANRU à partir de 2010, quand nous serons en plein milieu du gué. Le président de l'Association des Maires d'Ile-de-France a adressé un courrier à tous les maires concernés. M. Solère va se rapprocher de lui pour examiner les actions concertées qui peuvent être menées pour s'assurer de la pérennité du financement de l'ANRU jusqu'au bout de l'opération. Il faut s'assurer de cela et M. Solère va s'y employer très rapidement.

Pour répondre à la question du coût, avez-vous une réponse ?

Mme Rougnon :

Le coût total de la réunion est de 24 715, 60 € TTC. Il y a eu environ 8 000 € qui concernaient tout ce qui était logistique, mise à disposition des tentes, chauffage, éclairage, un écran plasma, plantes vertes, etc. Un poste important également est la conception de Forum Info, le petit magazine distribué à tous les habitants du quartier. Conception, fabrication, signalétique des bâches, affichage panneaux, cela représente environ 6 000 €. Voilà les principaux postes de dépenses. Ce que nous a donné la Région couvre à peu près un tiers des dépenses réelles de cette journée.

M. Baguet :

Si la Région subventionne à 33% les opérations de Boulogne-Billancourt, je suis prêt à signer !

Mlle Cardetas :

Monsieur le Maire, nous évoqué en commission un sujet qui a un peu froissé les habitants du Pont de Sèvres. Je m'explique. Vous avez fait une réunion le 16 octobre, à l'origine pour les victimes de l'incendie du Normandie, à laquelle ont été conviés les gens de Bretagne, qui n'étaient pas concernés. Si l'on devait inviter les gens des résidences concernées par cet incendie, on aurait dû inviter les résidents de l'Ile-de-France et de Bretagne Normandie, chose qui n'a pas été faite.

Les gens du quartier du Pont de Sèvres, des HLM, se sont sentis un peu délaissés puisqu'il y a eu une petite réunion avant la réunion de journée portes ouvertes sur la réhabilitation du Pont de Sèvres. On en a parlé en commission.

M. Baguet :

C'est une demande qui avait été formulée par les copropriétaires de l'immeuble qui a souffert de cet incendie, et c'était tout à fait normal que je réponde à leur invitation. Ce sont les présidents des conseils syndicaux qui ont invité les copropriétaires. Je crois que les conseillers syndicaux sont à cheval sur deux immeubles. Si je ne me trompe pas, il doit y avoir trois conseils syndicaux différents pour les quatre copropriétés.

C'est celui qui était directement concerné par l'incendie qui a organisé cette réunion.

Il était légitime que je reçoive les victimes de l'incendie. Vous n'allez pas me le reprocher ! Je ne suis pas obligé d'inviter tout Boulogne-Billancourt pour un incendie qui a touché dramatiquement un immeuble.

Je ne comprends pas le sens de votre question.

Mlle Cardetas :

Monsieur le Maire, sur cette partie de résidence du Pont de Sèvres, vous l'avez bien vu, les gens qui ont été impactés gens étaient du côté Aquitaine, l'incendie ayant eu lieu côté Aquitaine. Ce que les gens reprochent, c'est qu'il y a eu cette réunion avant la réunion pour la réhabilitation du Pont de Sèvres et que l'on a invité les gens de Bretagne Normandie. Alors que normalement, ce n'était que Normandie qui était atteinte par l'incendie.

M. Baguet :

Je viens de vous répondre que c'est le même syndic pour les deux immeubles, donc c'est le syndic qui a fait l'invitation. La présidence du conseil syndical a invité les copropriétaires de son syndic. Il se trouve que cela débordait sur l'immeuble d'à-côté, mais c'est légitime. Quand vous êtes en copropriété et qu'il y a un drame, on invite tous les copropriétaires. Franchement, je ne comprends

pas votre réaction. Je ne comprends pas.

Mlle Cardetas :

M. Baguet, c'est ce que les gens disent dans le quartier.

M. Baguet :

Vous n'étiez pas à la réunion. Moi, je l'ai présidée. Le commissaire de police était présent, nous avons invité le président du conseil syndical de l'ASL, et nous avons pu répondre à toutes les questions. Cette réunion s'est très bien passée. Trois propriétaires qui avaient des difficultés de leur relogement ont été suivis personnellement par mon directeur de cabinet, et des solutions ont été proposées.

Il faudrait faire un point avec les compagnies d'assurance pour les inciter à être un peu plus réactives, car certains dossiers traînent un peu. Il y a 5 400 habitants au Pont de Sèvres, je ne vais pas tous les réunir.

Vous êtes terrible, vous voulez toujours avoir le dernier mot ! Je suis désolé que les gens des HLM aient pu être vexés que je réunisse uniquement les victimes de l'incendie, mais ils n'ont pas été victimes de l'incendie. Je réponds aux demandes des gens qui sont concernés. C'est dramatique pour eux et c'est normal que la ville leur porte une attention particulière. Cela ne me paraît pas du tout choquant.

Mme Rougnon :

La question de Mme Bauche concernant les actions politiques de la ville pour 2009. Elle a posé cette question.

M. Baguet :

Répondez. Pas de problème.

Mme Rougnon :

Les actions politiques de la ville seront connues suite à la réunion plénière du 15 décembre. Je ne peux pas lui dire grand-chose de plus. La somme inscrite au budget primitif 2009 est calculée sur la base de la reconduction des années 2008. Voilà ma réponse à sa question.

M. Baguet :

Sur cette opération-là.

Mme Bauche :

Je vous remercie et je vais dire que cela me va. J'étais soucieuse, c'est toujours un brin culturel, mais cela fait partie de la politique de la ville. On exporte dans ce quartier les concerts de l'ensemble Double B : les gens y sont très attachés, mais ils sentent une sourde menace qui vise-

rait à les supprimer sous un prétexte que j'ignore. Peut-être qu'il n'y aurait que 70 personnes ce jour-là. Même ceux-là sont intéressés. On en reparlera peut-être après le 15.

M. Baguet :

M. Fournier s'agite un peu, on va lui donner la parole ! Il a certainement des éléments de réponse.

Mme Bauche :

Demandez-lui d'être bien poli, bien aimable...

Mouvements divers dans les rangs de la majorité ...

M. Fournier :

Mme Bauche, j'ai eu la chance et l'honneur d'assister à la représentation de Don Juan au TOP, c'était extraordinaire. Je vous invite à relire Molière, où il y a un couplet sur l'hypocrisie, qui est extraordinaire.

Il ne s'agit pas, bien sûr, des concerts des élèves du Conservatoire de Boulogne, le monde l'avait deviné, mais des concerts de l'ensemble Double B, qui réunissent en moyenne à peu près 40 personnes au Pont de Sèvres dans la salle polyvalente. Beaucoup de personnes qui sont extérieures au quartier qui s'y rendent. Je pense qu'il n'y a pas beaucoup de jeunes du quartier qui y viennent. Quand vous avez de la musique contemporaine ou du Messiaen, ce n'est pas forcément évident à faire passer. Je ne suis pas là pour dire qu'il faut nécessairement supprimer, mais en tout cas créer de nouvelles animations pour qu'il y ait un peu plus de gens qui s'y déplacent.

Ce sont des concerts qui nous coûtent aussi. Si vous prenez l'exemple du TOP, ils font des concerts gratuits, il y a 100 personnes, et ils font jouer des jeunes talents du conservatoire, tandis qu'au Pont de Sèvres, pour l'ensemble BB, ce sont des professionnels. Je vous laisse deviner que l'on peut aussi offrir de nouveaux espaces de diffusion à nos jeunes du conservatoire.

Voilà ma réponse. J'espère qu'elle est agréable.

Mme Bauche :

Un petit mot : je remercie M. Fournier de ne s'occuper, ni des vieux talents, ni des vieux auditeurs.

M. Baguet :

Je mets la délibération aux voix.

La délibération n°14 est adoptée à l'unanimité.

M. Baguet :

Je vous donne rendez-vous au prochain Conseil municipal, le 11 décembre.

La séance est levée à 22 h 05.

Le Journal officiel de Boulogne-Billancourt

Directeur de la publication : Pierre-Christophe Baguet - Co-directeur : Thibault de Sade

Rédaction : Services du cabinet du Maire

Maquette - Édition : Direction de la Communication

Hôtel de ville - 26, avenue André-Morizet - 92104 Boulogne-Billancourt cedex - www.boulognebillancourt.com

Tél. 01 55 18 53 00